



COOPERATION TCHAD-UNION EUROPEENNE



RÉPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION
RÉGION DU LOGON ORIENTAL
DÉPARTEMENT DE LA PENDE
SOUS – PREFECTURE DE KARA
CANTON KOUTOUTOU 1

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
DU CANTON KOUTOUTOU 1
PERIODE : 2015 à 2018**

Réalisé par le CCD le CRPDL et la population du canton



Avec l'appui technique des ONG :



Sous le financement de :



Edition APROFODEL JUILLET 2014

Table des matières

Liste de tableaux, cartes, figures	iv
Liste de tableaux, cartes, figures	iv
Liste des Abréviations	v
Introduction	6
Phase I : Préparation.....	7
Phase II : Diagnostic Participatif Cantonal (DPC).	8
Phase III : Planification locale.	8
PREMIERE PARTIE	10
I. Généralités sur le canton.....	11
1.1. Milieu physique.....	11
1.1.1. Localisation géographique.....	11
1.1.1.1 Délimitation administrative	11
1.1.2. Caractéristiques physiques.....	11
1.1.3. Les ressources naturelles.....	13
1.2. Milieu humain.....	17
1.2.2.4. Aspects démographiques	22
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle	23
1.2.4. Organisations modernes.....	27
1.2.5. Les intervenants	32
1.2.6. Les infrastructures	34
1.2.6.1. Education	34
1.2.6.1.1. Infrastructures socio-éducatives niveau primaire	34
1.2.6.1.2. Infrastructures socio-éducatives niveau moyen	41
1.2.6.2. Santé.....	41
1.2.6.2.1. Infrastructures médico-sanitaires	41
1.2.6.2.2. Offre de soins environnante.....	44
1.2.6.3. Infrastructures socio-sanitaires : Latrines.....	44
1.2.6.5. Infrastructures rurales.....	45
1.3. Activités économiques	46
1.3.1. Agriculture	46
1.3.2. Élevage	49
1.3.3. Pêche.....	56
1.3.5. Commerce.....	57

1.3.6. Artisanat	57
1.3.7. Autres activités	58
deuxième partie	61
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine	62
2.1. Agriculture, Elevage, pêche	64
2.1.1 Résultats du diagnostic	64
2.1.2 Les axes prioritaires de développement	65
2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	67
2.2.1 Résultats du diagnostic	67
2.2.2 Les axes prioritaires de développement	68
2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	68
2.3.1 Résultats du diagnostic	68
2.3.2 Les axes prioritaires de développement	69
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	70
2.4.1 Résultats du diagnostic	70
2.4.2 Les axes prioritaires de développement	72
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	73
2.5.1. Résultats du diagnostic.....	73
2.5.2. Les axes prioritaires de développement	76
2.6. Affaires sociales-Genre	77
2.6.1. Résultats du diagnostic.....	77
2.6.2. Les axes prioritaires de développement	78
III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines	79
IV. Projets de développement sur la durée du plan	82
4.1. Agriculture, Elevage, pêche	82
4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	84
4.3. Economie.....	85
4.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	87
4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	88
4.6. Affaires sociales-Genre	89
V. Mécanisme de la mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d'actions.....	90
5.1 Mécanisme de la mise en œuvre des actions	90
5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme.....	91
5.3 Planning annuel de travail.....	92
5.4 .Calendrier.....	100

Conclusion..... 105
Annexes 106

LISTE DE TABLEAUX, CARTES, FIGURES

LISTE DE TABLEAUX, CARTES, FIGURES

1. Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Présentation des villages avec leurs dates de création, leurs populations, leurs distances par rapport au chef-lieu du canton et les noms des chefs fondateurs.

Tableau n° 2 : Groupes Organisés les plus dynamiques du canton

Tableau n° 3 : Situation éducative dans le canton Sama.

Tableau n° 4 : Récapitulatif des données sur la santé

Tableau n° 5 : Rendement annuel moyen par culture et par hectare

Tableau 6 : Les espèces animales élevées dans les villages et ferricks du canton Sama avec les effectifs de bétail par espèce.

2. Liste des figures

Graphique n° 1 : Population totale par village

Graphique n° 2 : Effectif des élèves par école

Graphique n°3 : Répartition du personnel soignant CS EET Bémbaré

Graphique n° 4 : Répartition du personnel soignant CS BELACD Mbéri

Graphique n° 5 : Taux de fréquentation des CS du canton Sama

Graphique 6 : Rendement annuel moyen par culture et par hectare dans le canton Sama

Graphique 7 : Les espèces animales domestiques élevées dans le canton Sama en 2013

Graphique 8 : Effectif d'ensemble du Cheptel par village du canton

LISTE DES ABREVIATIONS

ACT : Assemblée Chrétienne au Tchad
AGC : Assemblée Générale Cantonale.
AGR : Activités Génératrices de Revenus.
AGV : Assemblée Générale Villageoise.
APROFODEL : Association des Professionnels formateurs pour le développement Local.
ATS : Agent Technique de Santé
AVD : Association villageois pour le développement. (**ou ADV** : Association de Développement du Village).
BELACD : Bureau d'Etudes et de Liaison des Activités Caritatives de Développement
BAOBAB : Bureau d'Appui aux Organisations de Base.
CCD : Comité Cantonal de Développement.
CDA : Comité Départemental d'Action.
COOPI : Coopération Internationale.
CPGRP : Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers
CRA : Comité Régional d'Action.
CRPDL : Comité de Rédaction du Plan de Développement Local.
CS : Centre de Santé
CTD : Comité Technique Départemental.
CTR : Comité Technique Régional.
CVS : Comités Villageois de Surveillance
DP : Diagnostic Participatif.
DPC : Diagnostic Participatif Cantonal.
DPV : Diagnostic Participatif Villageois.
DRA-LOR : Délégation Régionale de l'Aménagement du Logone Oriental
DRAS – LOR : Délégation Régionale de L'Action Sociale
DRCJS – LOR : Délégation Régionale de La Culture, de la Jeunesse et des Sports du Logone Oriental
DREH : Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique
DREN- LOR : Délégation Régionale de l'Education Nationale du Logone Oriental
DRI : Délégation Régionale des Infrastructures
DSR : Délégation Sanitaire Régionale
DRMPECI : Délégation Régionale du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale.
ECA : Ecole Catholique Associée
FED : Fonds Européen de Développement.
FSE : Fonds Spécial en faveur de l'Environnement
GDS : Groupements de Défense Sanitaire
GRN : Gestion des Ressources Naturelles.
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
IDEFA : Inspection Départemental de l'Education Fondamentale et de l'Alphabétisation
INADES : Institut National pour le Développement Economique et Social.
MEG : Médicaments (Essentiels) Génériques
MEH : Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique
OCR : Organisme Correspondant Régional.
ONDR : Office National de Développement Rural.
ONG : Organisation Non Gouvernementale.
OP : Organisation Paysanne
PADL-GRN : programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles.
PDL : Plan de Développement Local.
PNSA : Programme National pour la Sécurité Alimentaire
PROADEL : Programme d'Appui au Développement Local
RCA : République Centrafricaine
RCS : Responsable du Centre de Santé
RN : Gestion des Ressources Naturelles.
UE : Union Européenne.

INTRODUCTION

Le Tchad s'est engagé dans le processus de la décentralisation et de la gouvernance locale à travers la création du ministère chargé de la décentralisation et du redécoupage des entités administratives en régions, départements, sous-préfectures et cantons. Dans la région du Logone Oriental, le canton Koutoutou 1 fait partie des dix (10) cantons de la région appuyés par le PADL-GRN dans le cadre du Projet Structuration-Elaboration et/ou Révision des PDL des dix (10) cantons retenus. Ledit Projet est exécuté par l'ONG APROFODEL en partenariat avec INADES - FORMATION sous l'encadrement de l'OCR COOPI-BAOBAB. Ce Projet est fortement lié au processus de décentralisation en cours et financé par l'Union Européenne à travers le 10^{ème} FED sous le contrat FED/2012/302-097.

La planification est un processus par lequel une communauté donnée, dégage ses problématiques de développement, identifiées de manière concertée, ses priorités et les traduit en actions qu'elle exécute et gère suivant un planning bien défini.

C'est dans ce cadre que le CCD et le CRPDL du canton Koutoutou 1, élargis aux représentants des services déconcentrés de l'Etat, aux ONG de la place et aux personnes-ressources de toutes les communautés, ont été appuyés pour mettre au point le PDL du canton. L'équipe d'appui est composée :

1. des animateurs et superviseur de l'ONG APROFODEL chargée de l'animation dans les départements de la Pendé, de la Nya, de la Nya-Pendé et de Kouh-Est ;
2. des agents des services techniques locaux ;
3. des membres du Comité Technique Départemental (CTD) des chefs-lieux des départements ;
4. de l'OCR COOPI-BAOBAB et du DRMEPCI (représentant à la fois le ministère de tutelle et le CTR du CRA- LOR).

Objectifs du plan de développement local

L'objectif principal visé à travers l'élaboration du PDL est de doter le canton Koutoutou 1 d'un instrument de négociation des financements, conformément aux principes de la décentralisation et de la bonne gouvernance.

Son but est de définir une vision du développement cantonal à moyen et court termes sur la base d'un bilan de diagnostic et des propositions de solutions et d'actions qui sont programmées de manière participative.

Les préoccupations auxquelles répond le PDL sont :

Objectif Général :

- Contribuer à la lutte contre la pauvreté dans le Canton Koutoutou 1.

Objectifs Spécifiques :

- Augmenter et diversifier la production végétale et animale pour l'amélioration des conditions de vie de la population du canton Koutoutou 1 dans les quatre ans à venir ;

- Promouvoir le développement du canton Koutoutou 1 à travers la réalisation d'initiatives socio-économiques ;

- Améliorer les conditions de vie des populations du canton Koutoutou 1 par une gestion durable des RN ;

- Contribuer à la création de conditions favorables au développement socio-éducatif, culturel et sanitaire du canton Koutoutou 1.

Les finalités assignées au PDL visent entre autres :

- Une planification et formulation de programmes de développement ;

- Une meilleure adaptation des programmes des investissements de l'Etat et des bailleurs de fonds aux réalités locales et aux aspirations des communautés de base ;

- La mise au pont d'instruments et d'outils aptes à aider le CCD, organe de gestion/suivi dans la prise des décisions ;

- Le renforcement du cadre de coordination et de concertation entre les différents acteurs du développement local.

METHODOLOGIE

La démarche méthodologique qui a été adoptée pour l'élaboration du Plan de Développement Local est répartie en trois (3) phases articulées autour de quatorze (14) étapes comme suit :

PHASE I : PREPARATION.

Etape 1 : Prise de contact avec les autorités traditionnelles locales.

Etape 2 : Campagne d'information.

Etape 3 : Atelier cantonal d'information et de sensibilisation.

Etape 4 : Mise en place de l'appui-conseil.

Etape 5 : Atelier cantonal de lancement du processus d'élaboration du PDL.

Etape 6 : Formation des animateurs locaux et membres du CCD (élus par la communauté au cours d'une AGC) sur le processus de diagnostic participatif (DP).

PHASE II : DIAGNOSTIC PARTICIPATIF CANTONAL (DPC).

Etape 7 : Etude du milieu.

Etape 8 : Préparation du Diagnostic Participatif du Canton (DPC).

Etape 9 : Atelier cantonal de diagnostic.

Etape 10 : Formation des animateurs locaux et membres du CCD sur les techniques de planification locale.

PHASE III : PLANIFICATION LOCALE.

Etape 11 : Travaux en commissions thématiques.

Etape 12 : Atelier cantonal de présentation des projets.

Etape 13 : Rédaction de l'ébauche du PDL.

Etape 14 : Atelier cantonal de priorisation et d'adoption de l'ébauche du PDL.

Au cours de l'animation, l'équipe du projet a mis un accent particulier sur l'appropriation du PDL par la communauté cantonale. De ce fait, la mise en œuvre des actions retenues dans le PDL incombe en grande partie à la communauté, car elle s'est engagée à rechercher le financement soit local, soit d'un bailleur afin d'exécuter les projets retenus.

Toutes ces étapes ont été conduites par les six (6) animateurs et le superviseur d'APROFODEL. Cependant, pendant la phase d'élaboration du PDL, ils sont appuyés par la coordination du projet.

C'est sur la base de cette démarche que les résultats de la planification ont été approuvés par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus.

Le présent document est divisé en deux grandes parties : la première partie présente les généralités sur le canton Koutoutou 1 et la deuxième fait le point sur le bilan du diagnostic participatif cantonal en faisant ressortir la planification locale proprement dite.

PREMIERE PARTIE
GENERALITES SUR LE CANTON KOUTOUTOU 1

I. GENERALITES SUR LE CANTON

Les généralités sur le canton Koutoutou 1 donne des aperçus sur le milieu physique, le milieu humain et les activités économiques du terroir.

1.1. MILIEU PHYSIQUE

L'étude du milieu physique présente, après avoir situé géographiquement le canton Koutoutou 1, les caractéristiques physiques du terroir, ses ressources naturelles renouvelables ainsi que celles non-renouvelables.

1.1.1. Localisation géographique

Le canton Koutoutou 1 est situé à environ 38 km de la capitale régionale, Doba, en direction du Nord-Est. La zone de responsabilité du canton est positionnée à l'extrême Nord-Est du Logone oriental, avec comme cantons frontaliers à l'Ouest le canton Sama, au Nord le canton MouroumTouloum, à l'Est le canton Kara et au Sud le canton Maibombaye.

1.1.1.1 Délimitation administrative

Le canton Koutoutou 1 est une chefferie traditionnelle du département de la Pendé. La circonscription du canton Koutoutou 1 est située sur le territoire administratif de la Sous-préfecture de KARA.

1.1.2. Caractéristiques physiques

Les caractéristiques physiques concernent le climat, la végétation, les faunes, les eaux de surface, le relief et les sols.

1.1.2.1. Relief

Le relief est dominé par un plateau et des plaines. Le plateau couvre la grande partie du terroir. Le reste du terroir est le domaine des plaines et des bas-fonds qui ne sont pas très nombreux et se localisent un peu partout.

1.1.2.2. Climat

Le climat renferme la pluviométrie, les vents, la température et les saisons.

1.1.2.2. 1. La pluviométrie et les saisons

Situé dans la région où la pluviométrie varie entre 800 et 1200 mm par an, le canton Koutoutou 1 se trouve dans la zone soudanienne nord du Logone Oriental et a de ce fait un climat de type soudanien, avec trois saisons : une saison sèche-froide (octobre à février) suivi d'une saison chaude (mars à mai), soit environ 7 mois de saison sèche, et une saison pluvieuse. La saison des pluies s'étend typiquement de juin à octobre. Les périodes novembre-janvier et mars-juin sont caractérisées par un climat variable avec des gradients de pression instables qui produisent les « harmattans » qui sont des vents forts et violents.

1.1.2.2. 2.Les vents

La mousson et l'harmattan sont les deux types de vents qui dominent dans le canton Koutoutou 1.

La mousson est un vent humide qui apporte les nuages pendant toute la saison pluvieuse ; il souffle de mai à septembre. L'harmattan est un vent sec qui souffle pendant tout le reste de l'année ; il caractérise la saison sèche ; il est le plus souvent chargé de poussière.

1.1.2.2. 3.La température

Les mois les plus chauds sont mars/avril avec des températures pouvant aller jusqu'à 35°C voire 39°C et les mois les plus froids sont novembre, décembre et janvier avec une température moyenne de 30°C, pouvant décroître jusqu'à 14°C. Ces températures extrêmes ont un effet important sur l'environnement car elles favorisent l'assèchement du couvert végétal à cause d'une évapotranspiration très important. En effet, les caractéristiques climatiques indiquent une pluviométrie supérieure à l'évapotranspiration potentielle (ETP) pendant au moins quatre mois.

Le climat soudanien n'a pas la variabilité inter- et intra-annuelle comme au nord mais elle est quand-même considéré comme capricieux.

1.1.2.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique du canton Koutoutou 1 est caractérisé par la rivière Saï qui le limite au Sud et par la présence de nombreuses mares et marigots plus ou moins permanentes (environ 48. Cf. Données du DP).

1.1.3. Les ressources naturelles

Les ressources naturelles concernent à la fois les types de sol, la flore et la faune.

1.1.3.1. Sols

Le canton Koutoutou 1 a trois types de sol : le sol argilo-limoneux, le sol sablonneux et le sol argilo-sablonneux qui partagent des couleurs noires, blanches et rouges. Tous ces types de sol sont favorables aux différentes gammes de cultures pratiquées dans le canton Koutoutou 1. Mais, la présence d'une saison sèche d'environ 7 mois affaiblit la protection biologique du sol, tandis qu'en saison pluvieuse l'excès d'eau temporaire et l'érosion conduisent au lessivage des horizons superficiels. La texture grossière des sols en surface ne favorise pas sous climat très chaud la conservation des matières organiques. Cette instabilité encourage les phénomènes d'érosion éolienne et d'encroustement des sols lorsqu'ils ne sont plus fixés ou protégés. Il y a donc une forte perte de fertilité des sols occasionnant une baisse de rendement. Bien que le potentiel biologique soit théoriquement élevé, il ne s'exprime que lorsque le bilan hydrique est satisfaisant et l'écosystème peu perturbé.

La profondeur d'humidification du sol, la période d'infiltration de l'eau et la profondeur de la nappe phréatique sont des facteurs importants. Ils déterminent l'établissement, la survie et la productivité des espèces ligneuses. Leur importance et leurs interrelations varient selon l'unité géomorphologique.

1.1.3.2. Végétation ou le couvert ligneux

Le canton Koutoutou 1 fait partie de la région du Logone Oriental où la terre boisée est toujours très abondante. Cependant, sa végétation est dominée par des savanes arborées et arbustives et des plaines inondées.

1.1.3.2.1. Savanes arborées

Il s'agit de peuplements plus ou moins dégradés, résultant de la restauration des écosystèmes forestiers défrichés pour le besoin de l'agriculture. Ce sont des végétations caractéristiques de la zone soudanienne du sud du Tchad. Elles sont dominées par les espèces telles que : *Isobertina* (), *Danieléoliveri* (*bida*), *Combretum mollis* (*kol tissa*), *Anogeissus leiocarpus* (*ddira*), *Terminalia macroptera* (), *Pterocarpus lucens* (*moundourou*).

[Les autres grandes espèces sont le karité, le néré, le caïlcédrat, le tamarinier et autres terminalia.]

La plupart de ces formations sont des jachères de durée variable, largement perturbées par le défrichage, le prélèvement de bois de chauffe, de service et le pâturage.

1.1.3.2.2.Savanes arbustives

Ce sont des formations herbeuses ouvertes, comportant un tapis herbacé discontinu, et composées principalement d'espèces annuelles, avec parfois la présence de plantes ligneuses. La strate ligneuse est densité faible et de hauteur inférieure à huit (8) m.

1.1.3.2.3.Les parcs arborés.

Dans le système agricole traditionnel reposant sur la méthode de culture itinérante sur brûlis, les agriculteurs avaient l'habitude de conserver les arbres utiles dans les champs cultivés comme le *Khayasenegalensis*, les *Ficus*, le *Parkhiabiglobosa*, le *Butyrospermumparkii* ; les autres étant coupés à hauteur de genou et brûlés avec leurs branches. Certaines espèces brûlées mourraient, la plupart repoussaient tous les ans. La dominance de l'association karité-néré est manifeste dans le canton. Ces parcs arborés ont une importance notamment en termes de sécurité alimentaire et de génération de revenus pour les ménages ruraux. Malheureusement, cette pratique est en voie de disparition, vu la croissance de la population, l'intensification des cultures, la sédentarisation et le labourage mécanisé ou attelé. D'une manière générale, on peut dire que les parcs arborés sont en voie de dégradation.

1.1.3.2.4.Plaines inondées

Elles se distinguent par l'absence des espèces ligneuses et sont constituées essentiellement d'herbes pérennes fortement coupées par les éleveurs pour le pâturage et par les agriculteurs pour les cultures de décrue. Les plaines inondées sont fréquemment brûlées par les éleveurs pour favoriser les jeunes repousses d'herbes et constituent une des sources de conflits agriculteurs-éleveurs.

Les herbes comme *Hyparheniarufa*, *Elytrophoruspicutus*, *Parricum*, *Lauditrasimplex* sont des sources de revenus monétaires pour les populations riveraines, et utilisées dans la construction (chaume de toiture).

A ces différents types de végétation naturelle, s'ajoute une végétation exotique.

1.1.3.2. 5. La végétation exotique

Les espèces exotiques ne sont pas abondantes et les fruits sont généralement destinés à la consommation. Les espèces les plus rencontrées sont : *Mangifera indica* (manguier), *Psidium guyava* (goyavier), *Citrus lemon*, (citronnier - orangier), *Papaya carica*, bananier. Elles sont plantées tout autour des cases ou des villages et servent parfois d'ombre.

1.1.3.3. Faune

L'évolution de la faune sauvage suit naturellement l'évolution du couvert. Si la densité de la couverture est importante, elle permet d'abriter encore des espèces d'animaux de la savane soudanienne. Mais, puisqu' à Koutoutou 1, la couverture n'est pas dense, il est rare de voir de grands mammifères comme éléphants, buffles, antilopes et gazelles, puisque les quelques rares zones boisées ou arborées sont perturbées.

Quant au gibier à plumes (pintades, canards, ...) et certains reptiles (pythons, varans, ...), très peu perturbés par l'homme, ils continuent à exister dans les rares formations boisées ou arborée et dans les plaines inondées (très fréquentes) où ils se nourrissent et construisent leurs nids. Cependant, cette faune importante commence à subir d'importantes pressions des chasseurs, venant d'autres localités. Ainsi, la population des *Guib harnachés*, Céphalophes, Oiseaux, Rongeurs, Petite faune, rats, diminue considérablement, voire en voie de disparition alors que ces espèces ont une population plus ou moins stables ailleurs.

1.1.3.4. Ressources naturelles non renouvelables

Les ressources minières exploitées et exploitables dans le canton Koutoutou 1 sont l'argile, le moellon (pierre de construction) et la latérite. Il s'agit d'une exploitation artisanale.

Les moellons ou cailloux et la terre latéritique existent en abondance dans le canton Koutoutou 1. Pour le cas des moellons (pierre de construction), certaines couches de la population se sont constituées en groupes pour les ramasser et les mettre en tas. Mais ces moellons sont très peu utilisés par les populations locales. Le plus souvent ce sont de grandes Sociétés de construction routière venues d'ailleurs qui exploitent ces carrières pour le développement de leurs projets de construction des bâtiments, des routes ou des pistes rurales.

La plus grande difficulté de ces carrières réside dans l'enclavement du canton dû à l'impraticabilité des pistes. Le mauvais côté de la carrière de latérite par exemple est qu'elle nécessite l'ouverture des brèches à la fois très larges et très difficiles à refermer partout dans le canton, si bien que pendant la saison pluvieuse, les eaux de pluie se déversent dans ces brèches, les remplissent, faisant d'elles des nids indiqués, propices pour la reproduction des moustiques, vecteurs de multiples cas de paludisme dans tous les villages du canton touchés.

L'argile du lit de Saï et des mares quant à elle est souvent utilisée dans la fabrication des pots, jarres et certaines ustensiles de cuisines mais quelques fois dans la fabrication des briques faciles à cuire et très prisées actuellement pour la construction. Le grand problème environnemental que pose l'utilisation de l'argile vient indirectement de la carbonisation nécessaire pour la cuisson. En l'absence d'argile, la population démolit les termitières pour prélever de la terre argileuse destinée à la fabrication des briques à cuire et qui servent à la construction des cases, ce qui a comme conséquence environnementale la carbonisation qui dénude le canton.

En conclusion à la gestion ou à l'exploitation des écosystèmes dans le canton Koutoutou 1, nous pouvons retenir ce qui suit : il y a sur la végétation la pression des populations qui déboisent pour des fins agricoles, le surpâturage, les feux de brousse tardifs. Ces actions de l'homme concourent sans frein à la disparition de certaines espèces végétales et animales.

Le braconnage sauvage et la présence régulière des éleveurs transhumants sont la cause non négligeable de la dégradation de la faune sauvage. Les sols sont exploités pour les cultures extensives itinérantes sur

brûlis, sans mesures adéquates de restauration, avec des jachères de courte durée.

Les mares qui parsèment le canton ne sont pas très poissonneuses. Leur gestion est du ressort des chefs de l'eau.

En fait, les eaux, les sols, les animaux, les arbres et les herbes constituent ensemble les ressources naturelles du canton.

1. Les eaux des mares sont utilisées pour les activités de maraîchage et la consommation du bétail et de certaines populations. Peu poissonneuses, elles se prêtent également à la pêche, qui se pratique surtout de façon collective en saison sèche.
2. Les animaux sauvages sont abattus dans le braconnage pour l'alimentation humaine ;
3. Les arbres et herbes servent à la construction des toits de maison, à la clôture des concessions, à la cueillette. Les arbres et herbes sont également utilisés pour l'alimentation du bétail. Certaines plantes sont utilisées pour fertiliser les sols telles que *l'acaciaalbida* et les légumineuses. D'autres aux soins médicaux traditionnels.
4. Les sols sont le support des habitats (humains et animaux) et des cultures. Il existe dans le canton, entre autres, des gisements de latérite qui peuvent servir à la construction de routes et des maisons.

1.2. MILIEU HUMAIN

L'étude du milieu humain présente à la fois les aspects historiques du terroir, ses caractéristiques démographiques, son organisation sociale, politique et culturelle, ses organisations modernes, les organismes intervenant dans le milieu et les infrastructures existantes.

1.2.1. Historique du canton¹

Koutoutouqui dérive du nom « MOURKOUTOU » en langue locale (c'est-à-dire noisetier en langue française) a été créé par EUDIYEUM, un guerrier venu de MAWA, un village situé dans le canton DONOMANGA.

Avant les indépendances, Koutoutou fut d'abord un regroupement qui comptait 12 villages. Vers la fin de *l'année 1800*, EUDIYEUM, guerrier de sa

¹ **Source** : Monographie du canton présentée par Sa Majesté le Chef de canton intérimaire, Monsieur NGAREDJIMTI NGARMIAN Arnaud.

nature, est venu à Koutoutou et ses environs. *En juillet 1860*, son fils *BANMBAYE DINGUEMNDI* le succède. *En août 1900*, *NGARKETE*, frère de *DINGUEMNDI* le remplace. En novembre 1918, *NGARNDI*, fils de *BANMBAYE*, remplace *NGARKETE*.

En mai 1922, *GADJINGAR* a pris la gestion du regroupement. C'est sous son commandement que le regroupement a pris fin à cause d'une faute qu'il avait commise.

En juin 1931, *NGARADINAN*, un ancien combattant de l'armée française, originaire de Békamba et interprète au District de Doba, prend le pouvoir et destitue *GADJINGAR* parce que ce dernier a commis des malversations sur les biens de sa population et particulièrement sur le bien de monsieur *NGARYEUYOUM*, cultivateur demeurant au village BEUGREU. C'est ainsi que le chef de district a proposé à *NGARADINAN* de remplacer *GADJINGAR*.

En décembre 1938, *NGARADINAN* s'est battu avec un expatrié français, technicien de l'agriculture et sa femme à *MANIGAGA*. On l'a contraint de céder le pouvoir à *MOUSSA GOUNDI*, son compagnon d'arme dans l'armée française.

Après la prise de pouvoir par *MOUSSA GOUNDI*, ce dernier a jugé mieux de venir rester à Kara, à cause de sa position stratégique : Kara se trouve au carrefour de plusieurs cantons.

Ainsi donc, le canton Kara est né des cendres du regroupement de Koutoutou et du regroupement de Maybo-Goulaye.

Après l'indépendance du Tchad, *ALLADOUMNGAR ANTOINE* succède, en 1961, à son père *MOUSSA GOUNDI*, décédé.

Après la mort de *ALLADOUMNGAR Antoine*, c'est son fils *DJIDALNAN MOISE* qui a pris l'arène traditionnelle et c'est lui qui gère le canton Kara jusqu'à ce jour.

En 1999, par décret N°226/PR/MISD/99, Koutoutou1 a eu son autonomie. Et le premier Chef de canton à diriger Koutoutou à partir de cette autonomie est l'actuel chef de Canton, Sa Majesté Monsieur *NGARMIAN PIERRE* qui a été élu le 19 décembre 2002, suite à une élection organisée par les Autorités de la place.

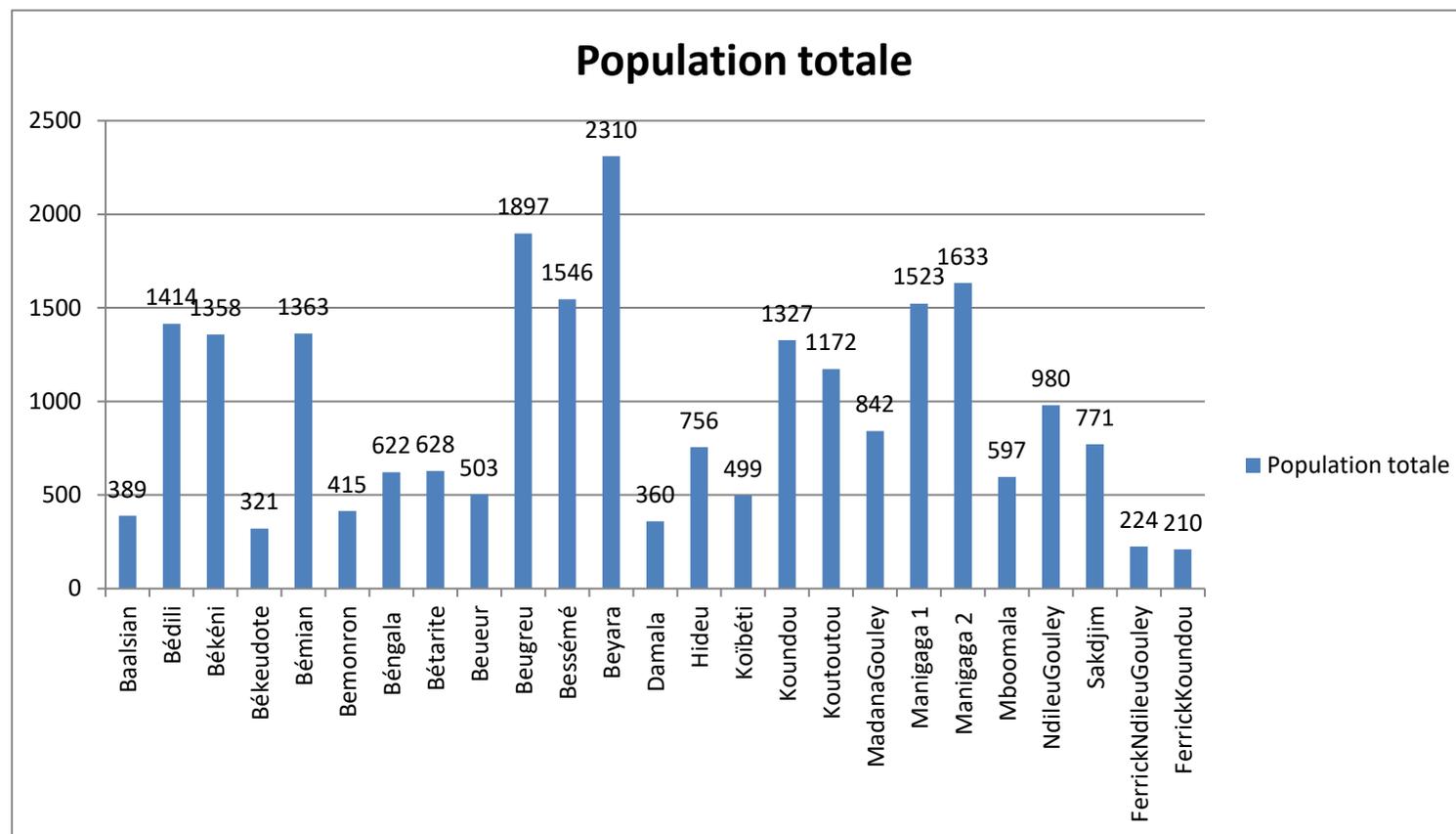
Tableau n° 1 : Présentation des villages avec leurs dates de création, leurs populations, leurs distances par rapport au chef-lieu du canton et les noms des chefs fondateurs.

Numéros d'ordre	Villages/Ferricks	Noms des premiers Chefs	Nombre de population	Distance des villages au chef-lieu du canton	Dates de création des villages
1	Baalsian	DJIMRANGAR	389	7	1992
2	Bédili	YEURTANGARTE	1414	2	2005
3	Békéni	DAHMAN	1358	7	1897
4	Békeudote	RIRADJIM Mathias	321	13	2009
5	Bémian	NDILNGAR	1363	1	1893
6	Bemonron	NGARNDOLNAN Simon	415	17	2005
7	Béngala	NDOUBASSENG AR Michel	622	1	1885
8	Bétarite	NANTABE	628	1.5	1850
9	Beueur	NGARDOUMNA N Bosco	503	1.5	2005
10	Beugreu	NADJINGAR Jacob	1897	8	1984
11	Bessémé	NGARGOM	1546	1	1835
12	Beyara	BANDDE	2310	18	1896
13	Damala	HOMTEDNGAR	360	1	2005
14	Hideu	DEDJINANGAR TASSENGAR	756	1	2006

15	Koïbéti	MADJIKENGAR Timothée	499	14	2009
16	Koundou	MBAÏBAROUM	1327	15	1899
17	Koutoutou	NGARNDI	1172	0	1825
18	MadanaGouley	DJIMTOLA NGARHIMNANG	842	18	2011
19	Manigaga 1	NGARNGUINAM	1523	12	1894
20	Manigaga 2	KOULYENGAR Antoine	1633	12	2001
21	Mboomala	MONGGUIDNGA R	597	3	1951
22	NdileuGouley	NDIDJENGAR	980	3	1898
23	Sakdjim	TALONGARTE RADE	771	15	2005
24	FerrickNdileuGouley	DJIME CHARGANE	224	4	1992
25	FerrickKoundou	ADDEF DJIME	210	16	2002
Total	25	-	23 660	-	-

Source : *Données des Diagnostics Participatif villageois, 2013.*

Graphique n° 1 : Population totale par village



Source : *Diagnostic Participatif villageois, 2013.*

D'après cette figure, le village le plus peuplé du canton Koutoutou 1 est Býara avec 2 310 habitants et le moins peuplé est le ferrickKoundou avec 210 habitants.

1.2.2. Caractéristiques démographiques ou données populationnelles spécifiques

1.2.2.1. Population totale

La population totale du canton Koutoutou 1 est estimée à 19 845 habitants répartie dans 23 villages et 2 ferricks. Mais, d'après les données du Diagnostic Participatif Villageois (DPV) de 201 que nous avons réalisé, cette population est actuellement estimée à 23 660 habitants.

1.2.2.2. Langue

La population originaire de Koutoutou 1 parle le Goulaye, langue plus proche du Ngambaye. Quelques habitants seulement parlent le français et l'arabe local.

1.2.2.3. Religions

La population du canton Koutoutou 1 pratique majoritairement le Christianisme (le catholicisme et le protestantisme) mais la religion traditionnelle (l'animisme) est toujours présente. L'Islam fait également partie des religions pratiquées dans la zone mais les fidèles sont minoritaires.

1.2.2.4. Aspects démographiques

Les aspects démographiques sont composés de population sédentaire et transhumants ou semi sédentaires.

1.2.2.4.1. Population sédentaire

Vivant sur une superficie d'environ 399 km², la population du canton Koutoutou 1 est répartie sur 23 villages et 2 ferricks. Elle est majoritairement sédentaire. Elle occupe une densité de 0,017 hbt/km².²

La taille moyenne d'un ménage est de 7 personnes et le sexe féminin est dominant.

Dans le canton on note une uniformité de langue. Le Gouley, une langue plus proche du Ngambaye, se parle à côté de l'arabe. Ces langues sont caractéristiques des ethnies coexistant dans le canton (les sédentaires et les éleveurs nomades en voie de sédentarisation).

² D'après la monographie de canton Koutoutou 1 et les enquêtes de terrain.

1.2.2.4.2. Les transhumants ou semi sédentaires

La population semi sédentaire est constituée des éleveurs semi nomades qui résident dans les deux ferricks du canton (ferrickNdileuGouley et ferrickKoundou) situés respectivement au Sud, au centre et au nord du canton. Par inexistance du couloir de transhumance, ceux-ci évoluent dans presque tout le canton à la recherche des pâturages. Ce qui est parfois source de conflits entre eux et les agriculteurs.

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

A Koutoutou 1, l'organisation sociale, politique et culturelle est marquée par les structures traditionnelles, religieuses et les activités coutumières.

1.2.3.1. Organisation sociale

L'unité de la société est la famille. Bon nombre de chefs de familles sont polygames. Dans le canton, on compte en moyenne sept (7) enfants par famille. La famille repose sur le système patrilinéaire, c'est-à-dire que la lignée repose sur le père. Les enfants du couple ou des couples appartiennent au père contrairement au système matrilineaire.

Il faut noter également qu'il existe des familles monoparentales hommes et monoparentales femmes. En fait, ce sont des hommes ou des femmes qui sont des chefs de ménages et qui s'occupent de leurs progénitures. Il s'agit généralement des hommes et des femmes divorcés, séparés de corps ou simplement des veufs et veuves. A cette catégorie de la population s'ajoutent les filles-mères.

1.2.3.2. Organisation sociopolitique

L'organisation sociopolitique au niveau du canton de Koutoutou 1 repose sur les structures traditionnelles. A Koutoutou 1, le chef de canton, le chef de terre, les chefs d'initiation, les chefs des eaux, les chefs des villages et les différents chefs de quartiers organisent la vie sociopolitique. Les structures traditionnelles ont pour attributions :

1. De gérer le patrimoine foncier ;
2. De garantir le droit à l'eau ;
3. De gérer les autres ressources naturelles ;

Sur le plan coutumier, les terres, les eaux sont gérées par les chefs (de terre, de villages, de pluie...). Les forgerons jouent aussi un rôle important dans la société, surtout que c'est eux qui fournissent aux paysans les outils dont ils ont besoin pour leurs différentes activités. Les femmes participent difficilement à la prise de décision, sauf que depuis la mise en place des AVD et ADC, elles sont associées à certains débats surtout quand elles sont directement concernées.

1.2.3.3. Organisation socioculturelle

Les activités culturelles dans le canton sont constituées des cérémonies de funérailles, l'initiation (le "ndo" pour les garçons et le "Baya" pour les filles), la lutte traditionnelle pour fêter le début des récoltes, les danses folkloriques (les danses SAÏ, MAOU, NAAL, MENDE NGABAL), exécutées le soir après les travaux par les filles et garçons, et les cérémonies de mariage sans oublier les jeux de société (KAGBE YARA, jeu de dame). L'excision qui, originellement n'est pas une pratique goulaye mais importée se pratique encore dans quelques villages, malgré sa prohibition et sa danse est devenue (danse BAYA) est devenue une danse populaire. Les grandes célébrations culturelles du canton Koutoutou 1, leurs fréquences et leurs significations sont les suivantes :

1. Le « **Kadnan** » : Fête célébrée chaque année au mois d'avril pour demander la bénédiction de la force divine dans tous les domaines de la vie ;
2. Le « **Mague-Nang** » ou « MbooMagNang » : cérémonie consistant à implorer la grâce des ancêtres pour faire tomber la pluie ou pour avoir une bonne pluviométrie. Concrètement, il s'agit d'une partie de chasse collective au cours de laquelle le Chef de terre est accompagné les autres villageois et où il reçoit le premier fruit de la chasse. Après quoi, il doit rentrer pour les rituels qui font tomber immédiatement la pluie. Le reste des gibiers est préparé hors du village ou chez un sage pour les chasseurs. Cette chasse est bien différente de « Mboo », chasse collective aussi mais où chacun peut rentrer avec ses gibiers ;
3. Le « **Oumeudjé** » : Rite de guérison pour les cas les plus graves.

Malgré l'influence des activités religieuses des temps modernes, les activités coutumières restent influentes dans le canton.

On peut noter que trois religions cohabitent dans ce canton : le christianisme (70%), l'islam (25%) et l'animisme (5%). Les bâtiments religieux (église catholique, protestante et mosquée) sont peu nombreux dans le canton. Toutes ces religions prétendent servir chacune le même « Dieu » mais de manière différente, en transformant et conscientisant les communautés sur l'amour, le pardon, la tolérance, etc.

1.2.3.4. Organisation paysanne

La population du canton Koutoutou 1 est essentiellement rurale, composé surtout de paysans sédentaires. Les activités des hommes reposent essentiellement sur l'agriculture, la pêche, la chasse, la construction et l'entretien des maisons. En dehors des activités traditionnelles telles que la cuisine et l'entretien des enfants, les femmes s'occupent du battage de mil, de l'approvisionnement en eau et de petits commerces. Les jeunes s'occupent du gardiennage des animaux domestiques, de leur abreuvement et de leur entretien dans les enclos. Ils accompagnent parfois les vieux pour bien d'autres activités du village.

Le système agricole traditionnel repose sur la méthode de culture itinérante sur brûlis qui nécessite beaucoup de mains-d'œuvre et peu d'investissement. La plupart des cultures vivrières récoltées servent à l'autoconsommation. L'économie monétaire du canton est fortement marquée par la culture du coton qui est une source de revenus essentielle pour la majorité des producteurs ruraux. La culture du coton constitue toujours un choix de sécurité monétaire pour les ruraux car l'achat et le prix sont garantis. Il existe peu de données sur les revenus d'une exploitation agricole mais on peut estimer qu'ils tournent autour de 200 000 à 250 000 FCFA/an. Le fait que la plupart des données disponibles soient relatives aux revenus générés par la vente du coton ne devrait pas faire oublier qu'il existe plusieurs autres sources de revenus, comme par exemple la vente de la cueillette de produits forestiers non ligneux.

Il y a ces dernières années un exode massif des jeunes vers les grandes agglomérations à cause de la pauvreté galopante due à l'infertilité des sols et aux conflits agriculteurs-éleveurs. Par exemple en 2013 il y a eu plus d'une centaine de départs de jeunes filles et jeunes garçons, ce qui constitue un grand manque à gagner pour le terroir.

Compte tenu des faibles revenus des habitants du canton Koutoutou 1, l'existence du Comité Provisoire de Gestion des Revenus alloués à la région Productrice (CPGRP 5%) peut être considérée comme une opportunité et une chance de développement sous la condition que le PDL cantonal soit bien approprié.

1.2.3.5. Problématique foncière

Dans le canton Koutoutou 1, on note la prédominance du système foncier coutumier. Selon le système foncier coutumier, la terre appartient aux premiers occupants qui sont généralement les groupes sociaux les plus étendus (lignages). Au sein de ces groupes, les terres sont réparties entre les familles pour être cultivées et exploitées. Ce système est basé aussi sur la collectivité et non sur l'individu. Le seul fait d'appartenir à un lignage ouvre à tout individu le droit inaliénable à l'exploitation d'une parcelle du domaine foncier. Cependant, il arrive que même un étranger accède à la terre.

La sécurité et la stabilité de la terre foncière dans le système coutumier est fonction de l'exploitation que le bénéficiaire en fait. Tant qu'il la cultive, il est assuré de ne pas aller à l'encontre des principes sociaux essentiels.

A Koutoutou 1, seules les chefferies traditionnelles constituent l'institution de gestion foncière (chefs de canton, de villages et de terre).

Pour les allogènes, c'est la famille d'accueil qui indique la zone à défricher. Le reste dépend de la capacité de celui-ci. Une fois le défrichement fait, la collectivité reconnaît aux allogènes la propriété de la parcelle tant qu'il reste dans la localité.

Dans ces conditions, il peut rétrocéder une partie de ses parcelles à ses descendants ou même aux parents qui l'ont suivi dans le village d'accueil. Cette relative liberté d'accès et de gestion des ressources naturelles dans le canton

de Koutoutou 1 risque à moyen terme d'être un élément fondamental dans la dégradation de ces ressources.

A Koutoutou 1, on note aussi que le problème foncier se pose avec acuité compte tenu non seulement de la croissance démographique mais également des enjeux de l'occupation des terres par les éleveurs nomades en voie de sédentarisation, de combine avec certains chefs traditionnels.

1.2.4. Organisations modernes

Le diagnostic organisationnel des groupes organisés (DO des GO) dans le canton Koutoutou 1 nous a permis de recenser plusieurs groupements, associations et structures coopératives dont les plus dynamiques sont répertoriés dans tableau ci-après suivant leur localisation ou siège, leur date de création, leur existence juridique, leur statut, l'effectif de leurs membre, leurs domaines d'intervention tout en précisant qui en sont les premiers responsables.

Tableau n°2 : Groupes Organisés les plus dynamiques du canton

Groupes Organisés (GO) de Koutoutou 1	Localisation/ Siège	Date de création	Reconnaissance juridique	Statut	Effectif des membres	Domaines d'intervention	Nom du Responsable du GO et ses contacts
1. TANODJI	Koundou		Oui	Statut formel Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>		▪ Agriculture	DENDNGAR Antoine
2. LAFIA	Koundou		Oui	Reconnaissance officielle en tant que Groupement masculin		▪ Elevage	ADEF DJIMET
3. RAADMADJI	Békeuni		Oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Agriculture	NGARNADJIBEYE Paul
4. KOTONAN	Manigaga		Oui	Groupement féminin formel <i>reconnu d'utilité publique</i>		▪ Agriculture	DIDJAÏ Béta
5. DJIRA	Manigaga		Oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Agriculture	LAMSENGAR Grégoire
6. MOUENODJ I	Koïbéli		Oui	Groupement féminin formel <i>reconnu d'utilité publique</i>		▪ Commerce ▪ Stockage des produits	NEKINGUEM Julienne
7. DJENANTE	Manigaga		Oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Agriculture	LOUBADOUM Noé
8. ACHTA DE	Koundou		Oui	Féminin		▪ Elevage	Achta DJIMIA

KOUNDOU				Formel <i>reconnu d'utilité publique</i>			
9. APE	Dans tous les villages abritant une école	-	Oui	Association mixte <i>reconnue d'utilité publique</i>	Tous les parents d'élève de chaque village abritant une école	▪ Education de base	
10. Groupement de Défense Sanitaire (GDS)			OUI	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)	Tous les éleveurs	▪ Santé animale	
11. REKINODJI	Manigaga		Oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Commerce	NGARHEDJIMTI Lambert
12. KANDEKEM ADJI	Béyara		Oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Commerce	SADJINAN Marius
13. Groupement de « BEYARA »	Béyara		oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Commerce	ALTEBEYE NGARMASSYAN
14. Groupement de « Manigaga »	Manigaga		Oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Commerce	DJIMKOUA Alain
15. NDJENDOR NDI	Koutoutout		Oui	Formel (Groupement mixte <i>reconnu d'utilité publique</i>)		▪ Environnement /Verger : plantation des arbres	NGARMIAN NGARHOUNDANE Pierre

Source : DPC 2013

A la base, les paysans tentent quand-même de s'organiser sous l'impulsion des ressortissants de leur terroir habitant les grandes villes. Actuellement, le canton Koutoutou 1 compte au moins 94 groupements mixtes, 21 groupements féminins et 56 associations qui œuvrent pour le bien-être social de la population. Pour les associations, en dehors des ADV et ADC mis en place récemment par le Projet Structuration, Elaboration et / ou Révision des PDL, il s'agit en général des AV, APE ou des GDS. Ce sont des organisations de très petite taille : le nombre des membres de ces groupements ou associations varie entre 7 et 15, à moins qu'il s'agisse d'une union de groupements (par exemple Union des Groupements Agricoles de Manigaga (UGAM) qui rassemble 15 groupements avec plus de 120 membres).

Initialement, ces groupements et associations villageois avaient pour seule vocation d'améliorer la production et la commercialisation des produits. Puis, ils en sont venus à élargir leur champ d'activités à l'élevage (des volailles, des petits ruminants), à la santé animale (GDS), au maraîchage, tout en menant des activités dans le domaine de la protection de l'environnement, par exemple la sensibilisation de la population pour la lutte contre les coupes abusives de bois en mettant un accent particulier sur les espèces fruitières d'intérêt socio-économiques et la lutte contre la carbonisation anarchique. De sa propre initiative, le chef de canton de Koutoutou 1 a mis en place autour de sa résidence une forêt villageoise afin de donner l'exemple à sa population pour lutter contre les vents violents qui chaque année font la désolation des communautés du canton.

La difficulté commune de toutes ces organisations formelles réside dans le non-respect des règles élémentaires de la vie associative. Autrement dit, ces organisations modernes ont grand besoin d'être appuyées institutionnellement.

A côté de ces organisations modernes formelles, existent d'autres organisations informelles. Par exemple pour la récolte de certains produits de brousse, les femmes du canton se mettent en groupes, mais sans une structure fiable. Pour les hommes, il y a des travaux en commun sous forme de tontine pour la construction des maisons, les travaux champêtres, l'assistance morale et financière voire matérielle en cas d'événements sociaux : maladie, deuil, mariage, initiation).

En conclusion, dans le canton Koutoutou 1, des mécanismes de solidarité existent soit de façon formelle (par exemple les associations de développement, les groupements villageois d'intérêt économique), soit de façon informelle (les tontines, les travaux en commun sous forme de tontine pour la construction des maisons, les travaux champêtres, l'assistance morale et financière voire matérielle en cas d'événements sociaux : maladie, deuil, mariage, initiation).

Notons enfin que dans le canton Koutoutou 1, aucune structure formelle d'épargne et de crédit n'est présente sur la zone et ses environs.

A ces différentes organisations, s'ajoute l'Association de Développement du Canton (ADC) qui est mise sur pied le 12 juin 2013 grâce au processus du Projet Structuration, Elaboration et/ou Révision des PDL dans dix cantons du Logone Oriental. Le CCD est l'organe d'exécution de l'ADC. Il est composé de 09 membres auxquels s'ajoutent 02 animateurs locaux du Canton (ALC). C'est donc désormais cet organe appelé CCD qui est chargé de promouvoir une dynamique de développement au niveau local cantonal en facilitant la planification locale et en évaluant les plans arrêtés pour lutter contre la pauvreté dans le canton.

1.2.5. Les intervenants

En dehors du projet Structuration, Elaboration et/ou Révision des PDL exécuté par l'ONG nationale APROFODEL, certains services déconcentrés de l'Etat travaillent dans le terroir notamment:

1. Le secteur de l'environnement qui intervient dans le domaine de la fertilité des sols et de la protection de l'environnement d'une manière général ;
2. Le secteur de l'Office National de Développement Rural (ONDR) qui travaille dans toute la sous-préfecture de Madana avec comme activité principale la vulgarisation agricole ;
3. Le secteur de l'élevage qui intervient pour assurer la couverture vaccinale tout en organisant des formations sur les techniques d'élevage en mettant un accent particulier sur la reproduction et la santé animale ;
4. La délégation de l'Action sociale qui couvre toute les cantons de la région du Logone Oriental, etc.

Les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales, dont l'effort est considérable depuis quelques années mènent également une politique d'appui au développement dans le canton et dans tous les domaines. Face à la faiblesse de l'Etat à intervenir efficacement dans presque tous les domaines de la vie, ces ONG jouent un rôle prépondérant.

Parmi ces ONG, nous avons :

1. Le Bureau d'Etudes et de Liaison des Activités Caritatives de Développement (BELACD) de Doba qui intervient dans les départements de la Nya, de Kouh-Est et Ouest et dans le département de la Pendé dont fait partie le canton Koutoutou 1. Le BELACD de Doba prépare les exploitants agricoles en les aidant à se doter d'outils techniques et organisationnels susceptibles de concourir à assurer leur auto-promotion et à améliorer significativement les règles d'accès et de gestion des ressources naturelles. L'objectif est de pallier dans un proche avenir aux mutations importantes des systèmes agraires qu'engendrent les actions non contrôlés de l'homme et de la nature, avec des conséquences fâcheuses sur les ressources naturelles. Il mène des activités d'information, de sensibilisation et d'organisation des paysans par rapport à une nouvelle approche et ses implications pour un développement cohérent et durable, c'est-à-dire le paysan doit adopter un système de production cohérent : la CCP (Chaîne Cohérent de Production), à travers une organisation, au lieu de continuer dans le système traditionnel consommateur de l'espace et des ressources naturelles (cultures extensives).
2. L'Association Française de Développement Intégré à Doba (AFDI-ATADER) quia pour objet d'aider les paysans à intensifier la culture attelée, en soutenant les paysans à adopter le système de fertilisation des sols à base d'Acacia Albida dans les cantons où le problème se pose aussi avec acuité ;
3. AFRICARE qui appuie les groupements et associations féminins à sortir de leur situation de pauvreté sous le financement d'EXXON-MOBIL.

1.2.6. Les infrastructures

1.2.6.1. Education

1.2.6.1.1. Infrastructures socio-éducatives niveau primaire

Sur le plan éducatif, 15 villages sur 23 dans le canton Koutoutou 1 disposent d'écoles. De ces 15 villages couverts, 1 (Manigaga) en dispose 3, soit au total 17 écoles dont 7 officielles, 9 communautaires (2 écoles communautaires à cycle complet et 7 à cycle incomplet) et 1 confessionnelle (ACT, cycle complet).

1.2.6.1.1.1. Bâtiments scolaires en dur

Sur les 15 villages disposant de bâtiments, 1 seul n'a pas de hangar (Beyara 3 bâtiments à 2 salles + 3 bureaux et 3 latrines. N.B.: la pompe est en panne). Trois autres villages ont chacun 1 bâtiment à 3 salles (il s'agit de Bessemé, de Manigaga 1 et de Koutoutou).

1.2.6.1.1.2. Bâtiments scolaires en matériaux locaux (hangar)

14 écoles sur 15 sont construites en matériaux locaux soit 55 salles de classe en hangar.

1.2.6.1.1.3. Moyens humains

Sur les 5 Directeurs affectés par l'Etat, 1 est décédé et pas remplacé (c'est celui de Bétariti et depuis lors, c'est un enseignant communautaire qui assure la direction de l'école). AKoundou, le Directeur réaffecté n'a toujours pas de remplaçant. L'école de Beyara également bien qu'officialisée n'a pas un directeur qualifié. Seuls, le chef-lieu de canton, Koutoutou, et Békeuni bénéficient des services d'un directeur affecté par l'Etat.

En dehors du personnel affecté, il y a 66 enseignants communautaires répartis dans les 17 écoles présentes sur le terroir du canton.

Le tableau ci-après synthétise les données sur l'éducation collectées lors du DPC mené en 2013 dans le canton Koutoutou 1.

Tableau n°3 : situation éducative dans le canton

LOCALITE	ECOLES	NOMBRES D'INFRASTRUCTURES		NOMBRES DU PERSONNEL		NOMBRES D'ELEVES		
		MATERIAUX DURABLES (nombre)	MATERIAUX LOCAUX (SECKO) (nombre)	ENSEIGNANTS QUALIFIES (nombre)	ENSEIGNANTS NON QUALIFIES (nombre)	GARÇONS (nombre)	FILLES (nombre)	EFFECTIF
Békeuni	1 Ecole officielle, créée en 2010-2011 (cycle complet)	0	06	01	05	203	72	275
Békeudoti	1 Ecole communautaire, créée en 2012 (cycle incomplet)	0	01	0	01	30	20	50
	1 Ecole communautaire,	0	04	0	04	42	41	83

Bémian	créée en 1985 (cycle incomplet)							
Béngala	1 Ecole communautaire, créée en 2004 (cycle incomplet)	0	03	0	03	155	45	200
Bessémé	1 Ecole officielle, créée en 1983 (cycle complet)	01 de 03 salles	0	0	04	214	112	326
Bétarite	1 Ecole officielle, créée en 2002 (cycle complet)	0	04	0	04	103	124	227
Beureur	1 Ecole communautaire, créée en 2005 (cycle incomplet)	0	3	0	3	64	49	113
Beugreu	1 Ecole communautaire, créée en 2003	0	4	0	4	181	64	245

	(cycle complet)							
Béyara	1 Ecole officielle, créée en 1999 (cycle complet)	3 bâtiments de 2 salles	0	1	6	292	227	519
Damala	1 Ecole communautaire, créée en 2009 (cycle incomplet)	0	3	0	2	44	20	64
Koundou	1 Ecole officielle, créée en 1986 (cycle complet)	0	6	1	4	188	103	291
Koutoutou	1 Ecole officielle, créée en 1966 (cycle complet)	1 bâtiment de 3 salles	4	1	4	228	106	334
Manigaga 1	1 Ecole créée en 1971, officialisée							

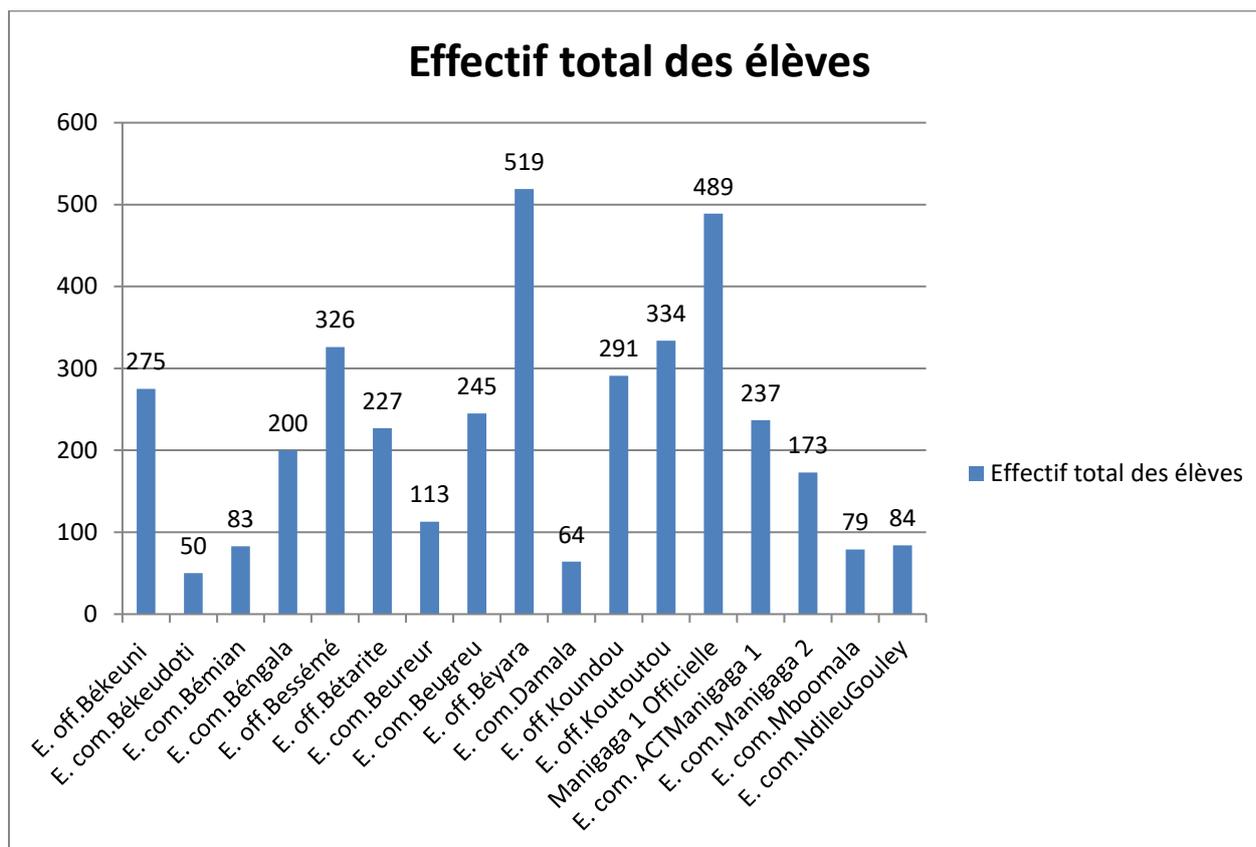
	en 1973 (cycle complet)	1 bâtiment de 3 salles	3	1	6	267	222	489
Manigaga 1	1 Ecole communautaire confessionnelle ACT, créée en 2009 (cycle complet)	0	6	0	6	162	75	237
Manigaga 2	1 Ecole communautaire, créée en 2002 (cycle complet)	0	3	0	4	122	51	173
Mboomala	1 Ecole communautaire, créée en 1984 (cycle incomplet)	0	2	0	2	47	32	79
NdileuGouley	1 Ecole communautaire, créée en 1987	0	3	0	2	59	25	84

	(cycle incomplet)							
TOTAL	17 écoles dont 7 officielles et 10 communautaires, ACT y compris	6 bâtiments totalisant 15 salles de classe	55 hangars	5	64	2 401	1 388	3 789

Source : Diagnostic Participatif Cantonal 2013

D'après ce tableau synthétique, la situation éducative dans le canton Koutoutou 1 se présente comme suit : il y a 17 écoles dont 7 officielles et 10 communautaires. Pour toutes ces 17 écoles, il n'y a que 6 bâtiments, soit 15 salles de classe pour un effectif total de 3 789 élèves dont 2 401 garçons et 1 388 filles. Et il n'y a que 5 enseignants qualifiés pour tous ces enfants scolarisés dans le canton Koutoutou 1.

Graphique n° 2 : Effectif des élèves par écoles



Source : DPC 2013

D'après cette figure, les écoles officielles du canton Koutoutou 1 sont les établissements qui accueillent beaucoup d'enfants. Malheureusement nombre de ces enfants étudient sous les hangars, alors que ces écoles ont été créées depuis des années. Par exemple l'école de Manigaga 1 créée en 1971 et officialisée en 1973, celle de Koutoutou officialisée en 1966 et celle de Bessémé officialisée en 1983 n'ont jusqu'à la date de notre DCP en 2013 qu'un seul bâtiment de 3 salles chacune pour respectivement 489, 334 et 326 élèves, soit 164 élèves par salle à Manigaga 1, 112 élèves par classe à Koutoutou et 109 élèves par salle de classe à Bessémé. Pourtant les normes nationales de l'éducation exigent qu'il y ait 70 élèves par classe au niveau CP, 60 élèves par classe au niveau CE et entre 45 et 50 élèves par salle au niveau de du CM.

De toutes les écoles du canton Koutoutou 1, qu'elles soient officielles ou communautaires, seule l'école de Bélyara dispose des infrastructures scolaires

durables construites par le CPGRP 5%, grâce au plaidoyer d'un des fils de la localité fonctionnaire au Ministère de l'Education Nationale.

1.2.6.1.2. Infrastructures socio-éducatives niveau moyen

3 CEG dans tout le canton Koutoutou 1 : Koundou, Koutoutou et Manigaga 2.

Les 3 CEG du canton sont en matériaux locaux soit au total 10 hangars construits par l'effort des parents d'élèves répartis comme suit : 4 hangars respectivement à Manigaga 2 et Koutoutou et 2 à Koundou. A l'heure où nous mettons sous écrit les données du DPC, on apprend que le CPGRP dote le CEG de Koutoutou d'un bâtiment de trois salles.

A Manigaga 2 et Koutoutou, le cycle est complet allant de 6^{ème} en 3^{ème}.

Par contre à Koundou, il est incomplet : 6^{ème} et 5^{ème} seulement.

Il y a pour ces 3 CEG 4 enseignants affectés (2 directeurs et 2 surveillants) aidés de 6 enseignants communautaires.

Les matériels scolaires sont presque inexistantes.

La situation éducative dans le canton Koutoutou 1 est assez appréciable du point de vue couverture. Mais, il manque pour ces établissements des infrastructures en matériaux durables, des équipements en manuels scolaires et didactiques ainsi que du personnel enseignant qualifié (5 contre 64 enseignants non qualifiés). Malgré la contribution des partenaires à l'éducation (Etat, APE), beaucoup reste à faire dans le système éducatif de Koutoutou 1.

1.2.6.2. Santé

1.2.6. 2.1. Infrastructures médico-sanitaires

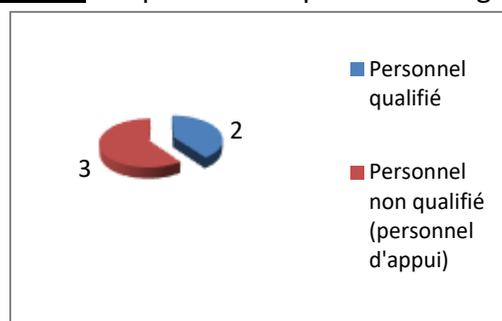
1 seul CS pour tout le canton Koutoutou 1 ayant en son sein 5 employés 1 RCS IDE, 1 sage-femme, 1 pharmacien, 1 Trésorier et 1 garçon de salle. la fréquentation du centre est bonne, vu son taux. La situation sanitaire du canton Koutoutou 1 est résumée par le tableau ci-après :

Tableau n° 4 : Récapitulatif des données sur la santé

Localité	Nbre de villages et ferricks	Nbre d'infrastructures	Equipement		Personnel soignant		Taux de fréquentation
			Oui	Non	Qualifié	Non - Qualifié	
Bétarite	25	1 bâtiment de 6 salles	X		02 IDE RCS et Sage-femme	03	65 %

Source : Responsable Centre de santé de Bétarite/KOUTOUTOU 1.

Graphique 3 : Répartition du personnel soignant CS Bétarite/KOUTOUTOU 1



Ce graphique montre qu'en termes d'opérationnalité et de fonctionnalité, le CS du canton Koutoutou 1 se porte très bien

1.2.6.2.2. Offre de soins environnante

Autour du Centre de Santé de Bétarite, dans le canton Koutoutou 1, se trouvent trois autres Formations Sanitaires plus ou moins proches: Dossaiti à 19 km, Maibombaye à 25 Km, Kara à 25 Km.

Les maladies les plus courantes enregistrées dans le canton Koutoutou 1 sont le paludisme, la diarrhée, la conjonctivite, la rougeole, la bronchite etc.

Le canton Koutoutou 1 a un seul centre de santé, le CS public Bétarite, mais qui couvre normalement tous les villages et ferricks du canton. Il a en son sein 5 employés : 1 RCS IDE, une sage-femme, 1 pharmacien, un trésorier et un garçon de salle. Ce qui est très bien en termes d'opérationnalité et de fonctionnalité du CS. En plus, autour du Centre de Santé de Bétarite, dans le canton Koutoutou 1, se trouvent trois autres Formations Sanitaires plus ou moins proches: Dossaiti à 19 km, Maibombaye à 25 Km, Kara à 25 Km.

1.2.6.3. Infrastructures socio-sanitaires : Latrines

Rares sont les ménages des 23 villages du canton Koutoutou 1 qui disposent de latrines. Les besoins sont dans la plupart des cas faits à l'air libre dans la nature. Ce qui ne manque pas d'avoir un impact négatif dans la préservation de la santé de la population du terroir du canton. Car le vent en soufflant et la pluie en pleuvant drainent tous les déchets humains ainsi que les excréments animaux vers les points d'eau en général mal aménagés.

1.2.6.4. Hydraulique pastorale et urbaine

- châteaux d'eau : 1 à Koundou (France Coopération) alimentant Bémonron où il est impossible d'avoir un puits à ciel ouvert, 1 à Koutoutou (CPGRP) couvrant Bédili et Bessémé et 1 au CS Betarite. Mais, les adductions n'étant pas bien faites compte tenu des pentes (le château est situé dans une descente), seul le chef-lieu de canton est approvisionné en eau potable.
- 9 Forages à pompe mécanique à main dont 3 non fonctionnels ;
- 16 Forages à pompe mécanique à pied dont 8 non fonctionnels ;
- Puits villageois : les statistiques de l'enquête de terrain sur les puits villageois nous montrent que le canton compte environ 80 puits

traditionnels à ciel ouvert couverts de troncs d'arbres contre 3 puits traditionnels à ciel ouvert aménagés.

1.2.6.5. Infrastructures rurales

Aucune infrastructure rurale (périmètre irrigué, digue, etc.) n'existe dans le canton Koutoutou 1 et pourtant il existe de vastes étendues de plaines pour la culture maraîchère et la culture de contre saison : des villages tels que Sakdjim, Mboomala, Damala, etc. sont situés dans des zones rizicoles. Quant au barrage, inutile d'en faire mention étant donné que le terroir n'est traversé d'aucun fleuve ni de rivière pouvant permettre la mise en place de ces genres d'infrastructures.

1.2.6.6. Infrastructures de communication : pistes rurales e accessibilité géographique

Le canton Koutoutou compte 23 villages et 2 ferricks, situés de part et d'autre du « grand axe » routier Doba-Donemanga et d'un autre Bédjal-KARA difficilement accessible en saisons pluvieuses (surtout entre août et septembre) ce qui rend précaire l'écoulement des produits agro-pastorales. Toutefois les pistes menant de ces différents villages aux marchés Hebdomadaires Manigaga et Koutoutou sont tout de même carrossables en cette saison et permettent l'accès des populations aux denrées de première nécessité.

1.2.6.7. Infrastructures marchandes ou socio-économiques

○ Marchés

9 marchés hebdomadaires avec des jours de la semaine différents dont 2 en hangar et 7 sous les arbres, généralement manguiers, tamariniers, figuiers, caïlcédrats etc. Les deux les plus importants du canton sont le marché de Manigaga qui se tient tous les jeudis et le marché du chef-lieu de canton se tenant chaque dimanche de la semaine.

○ Gare routière

Les gares routières de Manigaga et Koutoutou ne fonctionnent vraiment que les jours de marché hebdomadaires. En dehors de ces jours, aucun véhicule ne vient se garer là.

1.2.6.8. Infrastructures sportives et socio-culturelles

Mis à part le foot-ball qui est le seul sport le plus ou moins pratiqué dans le canton Koutoutou 1, aucun autre sport, tels que le volley-ball, le hand-ball, le basket-ball, le tennis etc. n'est pratiqué. Pour le foot, il n'y a qu'une dizaine de terrains villageois recensés sinon dans les autres villages, la plupart des matchs se jouent sur le terrain des établissements scolaires. Et il n'y a pas de maison de jeunes, pas de maison de femmes ni maison d'artistes ou maison de culture. Autrement dit, pas de jeux de tables comme scrabble, dame, ludo, etc., pas de salle de lecture ni de vidéo ou de cinéma dans les 23 villages du canton de Koutoutou 1. Ce qui ne permet pas de valoriser les cultures ancestrales du terroir (chants et danses funèbres, chants et danses populaire au clair de lune comme le « naal », la lutte traditionnelle, etc.) et de développer les cultures modernes.

1.2.6.9. Electrification urbaine et villageoise

Ni le chef-lieu de canton ni aucun des 23 villages du terroir cantonal n'est électrifié jusque-là. Alors que la plupart des cantons de la région du Logone Oriental ont vu au moins leurs chefs-lieux électrifiés par des panneaux solaires.

1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

A Koutoutou 1, les activités économiques les plus importantes sont l'agriculture, l'élevage et le commerce.

1.3.1. Agriculture

Les céréales sont les principales cultures assurant la subsistance des ménages ruraux dans le canton Koutoutou 1. L'agriculture est donc généralement basée sur les cultures vivrières (mil, sorgho blanc et rouge, pénicillaire, maïs, riz, manioc, igname, patate douce, taro, arachides, pois de terre, sésame, courge, haricots, etc.) dont certaines (arachides, sésame, courge, riz notamment) sont devenues des cultures de rente à côté du coton qui était la principale culture de rente.

Historiquement, le coton a été introduit au Tchad entre 1928 et 1929 par l'administration coloniale française pour permettre aux populations de générer des ressources afin de pouvoir payer l'impôt par capitation payée jusque-là en nature et générer des ressources nécessaires pour le financement des colonies. Le coton était considéré au départ dans la zone comme une culture imposée, donc difficilement acceptée par les populations. Il a fallu des campagnes de persuasion,

d'encouragement voire de coercition pour pouvoir la faire accepter. Il faut noter que la culture du coton est très exigeante. Elle nécessite un nettoyage parfait du terrain qui se traduit par un travail supplémentaire. Le calendrier agricole montre une concurrence entre le coton et la principale culture vivrière qu'est le mil. Son exigence en nombre de sarclage ne limite pas pour autant son acceptation.

De nos jours, le coton est devenu dans le canton Koutoutou 1 la principale source de revenu pour le paysan. Mais, il rencontre pas mal de difficultés.

Les difficultés que rencontre la COTONTCHAD (entreprise nationale qui gère la filière coton) mettent les producteurs de coton dans l'obligation de revendre une partie de leurs produits vivriers pour subvenir à certains besoins élémentaires (logement, scolarisation, santé, habillement entre autres), ce qui les expose fréquemment aux risques de la famine qu'accroissent les dégâts de l'alcoolisme.

La population de Koutoutou 1 met beaucoup plus l'accent maintenant sur la production du riz, du sésame, des arachides, des haricots et des courges qui sont facilement commercialisables aujourd'hui. Toutefois la culture du coton n'a pas été abandonnée.

Les autres facteurs de développement de la culture du coton à Koutoutou 1 sont l'introduction de la culture attelée et l'utilisation de l'engrais azoté. La culture attelée permet de diminuer la possibilité de louage des champs.

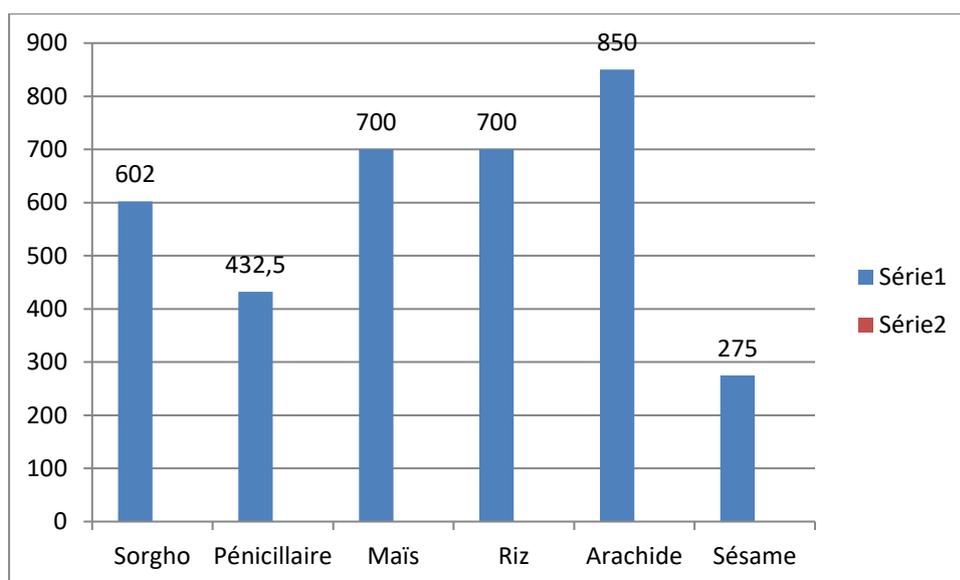
A Koutoutou 1, toutes les cultures sont pluviales avec très peu de jachères et des jachères à courte durée. Avant les récentes sécheresses, les champs étaient cultivés pendant deux à dix ans, puis laissés en jachère pendant cinq à vingt ans. Et il faut environ quatre ans de jachère par année de culture pour restaurer la fertilité des sols. Mais, la rapide croissance de la population, mais aussi du bétail a fait que de nos jours il n'y a plus assez d'espaces cultivables et les paysans surexploitent les terrains dont ils sont propriétaires et c'est cela certainement qui est vue comme une des causes principales de la dégradation de l'environnement dans le canton à côté de l'utilisation de l'engrais azoté. En effet, la conséquence de cette pression humaine et animale ou de cette surexploitation est le raccourcissement de la jachère, la réduction de la fertilité du sol. Cette situation d'appauvrissement du sol est vivement ressentie dans les localités du canton Koutoutou 1.

Les rendements dépendent donc hautement des aléas climatiques, des ennemis de culture et de la fertilité du sol. Selon les données avancées par les enquêtés eux-mêmes, les rendements moyens par culture sont comme mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 5 : Rendement annuel moyen par culture et par hectare

	Sorgho	Pénicillaire	Maïs	Riz	Arachide	Sésame
	510-700kg/ha	350-515kg/ha	650-750kg/ha	650-750kg/ha	800-900kg/ha	200-350kg/ha
Moyenne	602 kg/ha	432,5 kg/ha	700 kg/ha	700 kg/ha	850 kg/ha	275 kg/ha

Graphique 4 : Rendement annuel moyen par culture et par hectare dans le canton Koutoutou 1.



Source : Données DPC 2013

D'après ce graphique, les cultures les plus rentables dans le canton Koutoutou 1 sont l'arachide (850 kg/ha), le riz et le maïs (700 kg/ha) dont le prix varie entre 25000 et 45000 F CFA par période, suivis du sorgho (602 kg/ha) et du pénicillaire (432,5 kg/ha). Le sorgho est recherché pour sa transformation en boissons locales qui nécessite plusieurs tonnes par semaines et par mois. Son prix varie entre 10000 et 25000 F. Le pénicillaire dont le prix va de 15 à 25000 F est beaucoup plus préféré que le sorgho pour sa consommation par les ménages sous forme de pâte (communément appelée "boule". La culture du sésame tient la

queue dans le canton, malgré sa rentabilité qui fait actuellement le bonheur de certains paysans d'autres cantons, par exemple dans le canton Timbéri, certainement à cause de l'infertilité très accentuée des sols du terroir.

D'après le calendrier agricole, les travaux sont concentrés de mai à septembre. Les cultures secondaires telles que le gombo, l'oseille et le poids de terre n'apparaissent pas dans le calendrier agricole du fait que souvent elles sont associées aux mils et bénéficient des mêmes pratiques culturales.

Il faut noter ici que ces nombreuses autres légumes (gombo, oseille, piment, etc.) interviennent dans les systèmes culturaux et jouent un rôle essentiel dans l'économie rurale ou paysanne, **en matière de sécurité alimentaire**³ et de revenus de subsistance pour les femmes rurales.

Si les récoltes finissent tôt, les paysans n'ont que le mois de mars pour récupérer. Cette récupération n'est possible que s'ils ne décident pas un nouveau défrichage dans la brousse arborée car il faut commencer tôt pour que chacun soit prêt pour la prochaine saison des pluies.

La période de juin à août correspond à la période de pointe pour les activités agricoles. Cette période coïncide avec la période de soudure pendant laquelle les gens ont très peu à manger.

Le matériel agricole est limité à la daba, à la houe, tout au plus à la charrue (charrue BP4). Aujourd'hui, on y a ajouté le tracteur mais cette machine n'arrange pas partout les paysans

1.3.2. Élevage

L'élevage était traditionnellement basé sur les volailles, les caprins, les ovins et les porcins et des bœufs d'attelages. Il se pratiquait uniquement à l'échelle familiale et beaucoup plus pour le prestige. Mais de nos jours, suite aux interventions en milieu rural d'ONG nationales et internationales de développement, la population de Koutoutou 1 pratique l'élevage à côté de l'agriculture pour diversifier ses activités. L'élevage intensif et la recherche

³Parlant justement de la sécurité alimentaire, on peut noter en passant que la présence de nombreux manguiers, élément essentiel de la caractéristique de la Région du Logone Oriental, et celle des rôniers, dont les jeunes repousses offrent des racines très comestibles et beaucoup appréciées, contribuent aussi à la définition de l'identité du canton Koutoutou 1.

d'amélioration des races, se pratiquent soit par famille, soit par groupement ou association.

En effet, dans le domaine de l'élevage à Koutoutou 1, ce sont les petits ruminants et la volaille qui étaient élevés par les autochtones. La majorité du cheptel appartient aux hommes. Et les bovins étaient l'apanage des éleveurs nomades. Mais, depuis une dizaine d'années, les éleveurs transhumants ont fortement augmenté dans la localité. En conséquence, l'effectif de bétail a également augmenté considérablement. Et deux processus parallèles ont été mis en action. Suite aux sécheresses, les pasteurs se sont déplacés vers le sud avec leurs troupeaux pour gagner des environnements plus humides, plus productifs et se sont installés à NdieleuGouley et à Koundou. Simultanément, les agriculteurs investissent de plus en plus dans le bétail, la charrue remplaçant la houe. Le tableau ci-après montre bien les différentes espèces animales élevés dans le canton Koutoutou 1.

Tableau 6 : Les espèces animales élevées dans les villages et ferricks du canton Koutoutou 1 avec les effectifs de bétail par espèce.

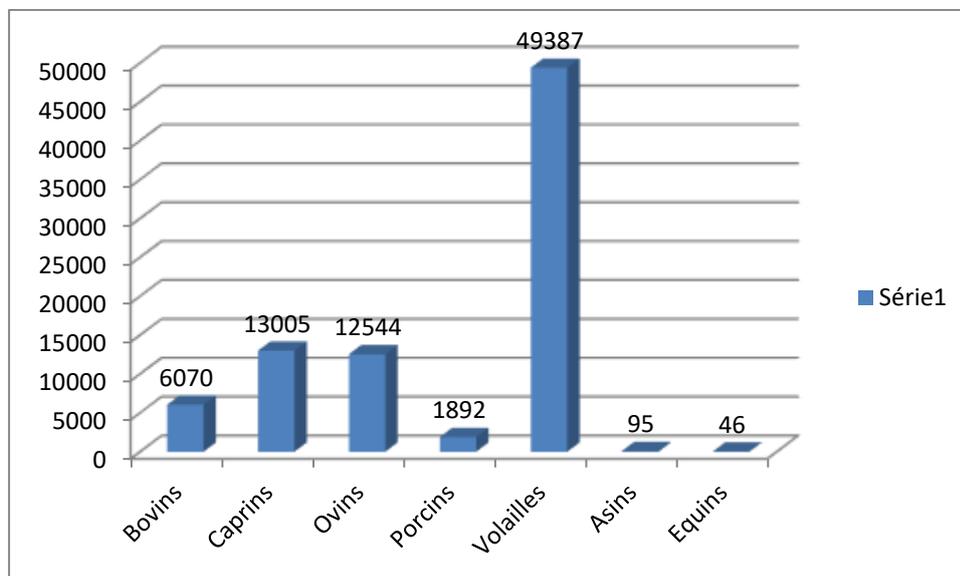
Villages	Bovins	Caprins	Ovins	Porcins	Volailles	Asins	Equins	TOTAL
Baalsian	160	530	636	6	1118	2	0	2452
Bédili	180	250	150	49	500	0	6	1135
Békeuni	265	800	525	85	1545	0	4	3224
Békeudoti	160	530	636	6	1118	2	0	2452
Bémian	135	500	350	95	1250		1	2331
Bémonron	95	150	260	16	1400	5	0	1926
Béngala	130	895	12	20	1060	3		2120
Bessémé	500	1370	1644	95	2899	6	1	6515
Bétarite	510	1600	1400	130	3950	0	0	7590
Beueur	65	460	282	52	1115			1974
Beugreu	250	400	500	50	1350	2	4	2556
Béyara	250	430	550	90	1244	0	0	2564

Damala	121	305	150	50	2500	0	0	3126
Hideu	190	270	310	68	2500	0	0	3338
Koïbéti	90	300	250	38	480	5	2	1165
Koundou	275	540	645	57	1504	11	4	3036
Koutoutou	85	600	450	30	1463	0	0	2628
Madana	125	250	220	215	1400	2	1	2213
Manigaga 1	220	720	550	160	5428	8	5	7091
Manigaga 2	260	600	535	120	5798	10	3	7326
Mboomala	110	180	260	180	2400	4	5	3139
NdileuGouleye	215	600	700	250	3000	5	4	4774
Sakdjim	54	360	504	30	1190	0	0	2138
FerrickKoundou	1125	215	525	0	2575	20	6	4466
FerrickNdileuGouleye	500	150	500	0	600	10	0	1760
TOTAL	6070	13005	12544	1892	49387	95	46	83039

Source : DPC 2013

D'après ce tableau, presque toutes les espèces animales domestiques d'Afrique sont élevées par les populations du canton Koutoutou 1, totalisant ainsi un cheptel de 83 039 têtes.

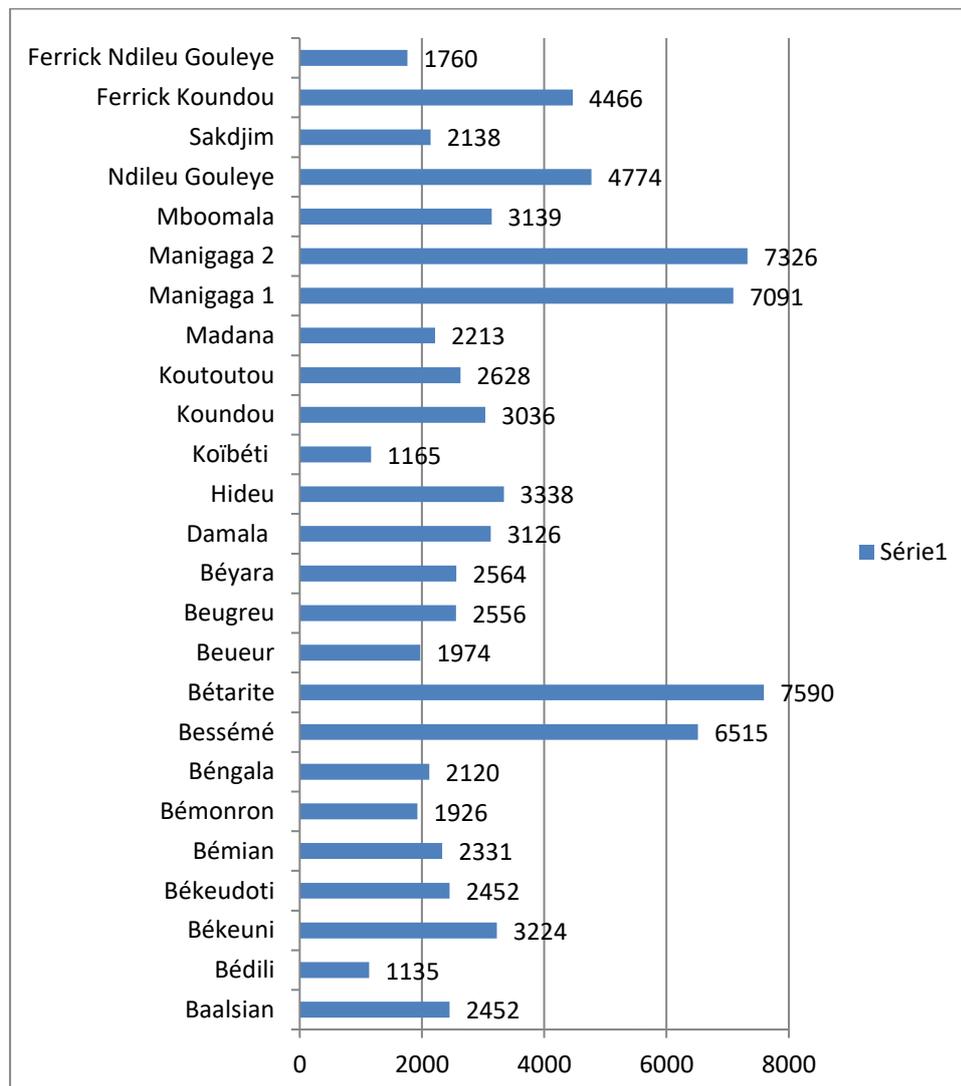
Graphique 5 : Les espèces animales domestiques élevées dans le canton Koutoutou 1 en 2013.



D'après ce graphique, 7 espèces d'animaux sont élevées dans le canton Koutoutou 1. L'élevage des volailles (avec 49387 têtes) est celui qui est le plus pratiqué dans le canton Koutoutou 1, suivi de loin par l'élevage de petits ruminants (caprins : 13005 têtes et ovins 12544 têtes). L'élevage des bovins vient après celui des petits ruminants. En effet, l'élevage des bovins était l'apanage des éleveurs nomades. Mais, depuis l'introduction de la culture attelée le nombre de têtes de BCA par ménage a fortement augmenté dans le canton.

Les porcins rejetés par les musulmans ne sont élevés rien que par les autochtones. L'élevage des équins et des asins également a connu un début de développement dans le canton, compte tenu de leur utilité dans les travaux champêtres au même titre que les bovins, de même que dans les transports des personnes, des marchandises, des bois de chauffe et des matériaux de construction (briques, graviers, sable, terre noire, etc.). Mais les ânes (asins) sont beaucoup plus préférés que les chevaux (équins), surtout que l'élevage de ces derniers coûte cher en alimentation et soins.

Graphique 6 : Effectif d'ensemble du Cheptel par village du canton



Source : Données des DPC

Ce graphique nous montre que quatre villages dans le canton Koutoutou 1 (Manigaga 1, Manigaga 2 et Bétarite) ont un cheptel dépassant la barre de 7000 têtes. Le village Bessémé a un cheptel de plus de 6000 têtes, suivi de NdileuGouleye et du FerrickKoundou qui en ont respectivement de 4774 et 4466. Cinq villages sur 25 n'ont pas développé leur élevage au-delà de 2000 têtes : il s'agit du FerrickNdileuGouley (1760 têtes), de Koïbété (1165), de Beueur (1974), de Bémonron (1926) et de Bédili (1135). Tout le reste des villages a un cheptel compris entre 2000 et 4000 têtes.

Considéré dans le passé comme une activité secondaire, l'élevage prend de plus en plus d'importance dans la zone. On distingue l'élevage du petit bétail

connu depuis les temps anciens dans le canton et l'élevage du gros bétail introduit avec la culture attelée corollaire de la culture du coton.

1.3.2. 1. Le petit bétail : un élevage de pratique traditionnelle

Chaque famille possède un ou plusieurs chèvres et/ou moutons. La conduite de cet élevage se résume pendant la saison des pluies au regroupement du bétail sous les greniers ou sous des hangars construits à cet effet. Les animaux sont nourris de feuilles d'arbres qu'on rapporte chaque soir des champs. On ne leur donne cette ration que deux ou trois fois seulement par jour. Ils sont rarement abreuvés. Cette pratique a pour objectif d'éviter la destruction des champs de case. En saison sèche, les animaux sont laissés en liberté. Ils vont paître comme ils veulent et reviennent passer la nuit derrière les cases. Lorsqu'on a besoin d'une bête, on va la chercher en brousse. Tout ce petit bétail constitue une réserve de viande sur pied. On y fait appel lors des cérémonies ou lors de la visite d'un parent ou d'un ami. En période de disette, l'échange mil-cabri est une pratique courante. Actuellement, c'est la vente qui remplace l'échange.

Chaque famille élève également quelques dizaines de poules qui se nourrissent, eux aussi par leurs propres moyens, mais qui sont rentrés dans les cases des femmes où des emplacements qui leur sont réservés. Des poulaillers sont parfois construits hors des cases mais les bêtes font souvent l'objet de vol par les renards, les chats sauvages ou parfois par des voleurs.

Malgré le peu de soins accordés au petit bétail, leur nombre croît au fil des ans. La croissance du cheptel de petit bétail dépasserait le niveau actuel si des épisodes de maladies que connaît le canton n'en déciment pas chaque année une bonne partie.

1.3.2. 2. Le gros bétail, corollaire de la culture attelée

Avec l'introduction de la culture attelée dans les années 1950, le bœuf est entré dans l'élevage de la zone soudanienne et a pénétré le canton Koutoutou. Dans les temps anciens, à cause de l'humidité du climat propice au développement de la glossine, vecteur de la maladie du sommeil, l'élevage du gros bétail était quasiment impossible. L'assèchement actuel du climat est un atout pour le développement de cet élevage. Le nombre de bœufs d'attelage a considérablement augmenté. On assiste même à un phénomène nouveau : la constitution des troupeaux avec des femelles productrices. On passe d'un élevage

de trait à un élevage de prestige, car la richesse d'un exploitant se mesure, entre autres, par le nombre de têtes de bétail qu'il possède.

La conduite du gros bétail est faite par les jeunes qui, pendant la saison des pluies, choisissent un endroit herbeux proche du champ qu'ils cultivent où ils attachent les bœufs. Les bêtes broutent l'herbe là où elles sont attachées. Une fois l'herbe finie, on les déplace de lieu en lieu jusqu'à l'heure de l'abreuvement. Elles sont conduites à des mares, à la rivière ou sinon aux puits du village où elles seront abreuvées. Le soir, elles sont ramenées au village où un endroit leur est réservé. Un petit feu est allumé, la fumée chasse les insectes qui les ont suivies.

En saison sèche, les bœufs sont regroupés par les jeunes gardiens du village. Ils sont conduits en troupeaux dans des endroits où le feu est passé et où il y a des repousses d'herbes vertes. Ils pâturent jusqu'au début de l'après-midi. Ils sont ensuite conduits à la rivière ou ramenés au village. Ils sont nourris de fanes de haricots ou d'arachides arrachées après les récoltes et conservées.

Les garçons gardiens des bœufs sont tiraillés pendant la saison sèche entre l'école et le gardiennage. Certains abandonnent l'école au profit des bœufs.

Les bœufs d'attelage bénéficient d'un important égard des pouvoirs publics. Chaque année, des séances de vaccinations sont organisées contre la peste bovine, le charbon, etc. Cela permettait de limiter la décimation. La relève est prise ces dernières années avec la création, par les paysans, des Groupements de Défense Sanitaire (GDS). Des auxiliaires sont formés qui s'occupent de la santé des animaux dans les villages, mais en nombre très insuffisant et leur travail n'est pas très efficace parce qu'il n'y a pas de pharmacies vétérinaires ni de boutiques d'intrants vétérinaires à leur portée.

Jusqu'à une époque encore récente, les rapports entre les éleveurs et les agriculteurs étaient des rapports d'interdépendance mutuelles qui garantissaient droits et devoirs à chacune des communautés. Les éleveurs nomades venaient échanger les produits d'élevage contre ceux de l'agriculture.

Malheureusement aujourd'hui, les conflits agriculteurs / éleveurs sont devenus des contraintes majeures du canton. Après de multiples entretiens avec des décideurs politiques, des dirigeants des communautés et avec la population, il est apparu que l'élevage est devenu non seulement un facteur important de

dégradation de l'environnement mais aussi un facteur de conflits sociaux entre les autochtones et les éleveurs allochtones qui sont de plus en plus sédentarisés.

Ces conflits très vifs et très répandus dans le canton Koutoutou 1 sont le résultat d'une concurrence accrue pour l'utilisation des ressources (terres, eaux, pâturages...) notamment sur les bas-fonds, aujourd'hui recherchés par les agriculteurs en manque de terres et par les éleveurs en manque de pâturages.

Ils sont plus fréquents avec les transhumants récents (Arabes) qu'avec les transhumants anciens (Mbororos) plus familiers avec les paysans locaux.

Ces conflits souvent identiques sont causés par :

1. La destruction des récoltes et la dévastation des champs par le bétail des éleveurs (problème le plus fréquent) ;
2. Les dégâts dans les champs non récoltés ;
3. Le vol des bœufs de trait ;
4. Les feux de brousse et la déforestation ;
5. Le problème entre les éleveurs et les enfants des agriculteurs qui gardent les bœufs de trait ;
6. L'obligation pour les agriculteurs de récolter quand ils savent que les transhumants vont arriver pour éviter des dégâts ;
7. Les éleveurs (leurs bouviers) déterrent le manioc des agriculteurs pour le donner à leur bétail.

Ces conflits de plus en plus répandus dans le canton Koutoutou 1 et solutionnés de manière partisane par les autorités administratives et militaires trouvent un début de règlement opéré par la mise en place des comités de règlement de conflits entre Agriculteurs /Eleveurs, appelés comités d'entente mais le résultat reste mitigé.

1.3.3. Pêche

La pêche à Koutoutou 1 est réalisée dans les mares. Le canton en compte à peu près 48. La pêche dans les mares se fait collectivement et pendant la saison sèche. Sur ordre du propriétaire, le jour de la pêche est choisi. Une invitation est lancée aux villages environnants. La rencontre se fait à la mare indiquée. Une fois arrivés sur le lieu à l'heure indiquée et une fois la prière prononcée par le propriétaire, tous les pêcheurs descendent dans l'eau munis, d'aucuns de nasses, d'autres de filets et de la senne, etc. Les marchands de poissons profitent de

l'occasion pour faire leurs provisions. Des pièges sont posés pendant les divers moments de l'année pour des prises qui ne sont pas toujours sûres. Les produits suffisent juste pour les repas d'une journée ou deux.

1.3.4. La chasse

Elle se fait comme la pêche en saison sèche. Pour ce faire, le feu est mis à la brousse. Armés de sagaies et de flèches et accompagnés de leurs chiens, les chasseurs prennent d'assaut la brousse. Aux temps anciens, des battues étaient organisées une fois le lieu de la chasse délimité et entouré de filets. Les prises étaient importantes et le partage se faisait après la chasse. Actuellement, avec la propagation des armes à feu, les animaux sont décimés. Ces derniers temps, les prises pendant la chasse ne se résument qu'à de petits rats et des écureuils. On trouve aussi rarement des sangliers et des gazelles. Des chasses individuelles sont pratiquées avec la pose de pièges pendant toute l'année. Il n'est pas rare de voir un cultivateur accompagné de ses chiens quitter ses travaux le soir pour parcourir la brousse à la chasse des écureuils et gazelles.

1.3.5. Commerce

Le commerce porte sur les produits manufacturés de première nécessité, sur certains produits agricoles, les fruits de la cueillette (les noix de karité, les graines de néré, le tapioca, le tamarin, etc.).

Les produits de transaction les plus importants sont le coton, l'arachide et les céréales. L'existence des marchés hebdomadaires de Manigaga et Koutoutou offrent d'énormes potentialités pour les producteurs.

A ces trois principales activités économiques que sont l'agriculture, l'élevage et le commerce, s'ajoutent bien d'autres activités telles que l'artisanat.

1.3.6. Artisanat

Accessoirement aux principales activités économiques suscitées, la population Koutoutou 1 s'essaye à l'artisanat et à la transformation de certains produits locaux (beurres de karité, moutardes locales, etc.). La poterie et la pyrogravure sont l'apanage des femmes du canton et la forge pratiquée par les hommes.

1.3.6.1. Consommation et transformation du bois par l'artisanat

La transformation industrielle du bois est limitée à de petites unités qui produisent des planches pour la fabrication des pirogues, ainsi que des chevrons et lattes de rôniers ou de palmiers doum, utilisés dans le secteur de la construction. Les bois de sciage utilisés dans le canton sont achetés à Laï ou Doba et ce sont surtout des bois importés à partir de la RCA.

Dans le canton Koutoutou 1, le bois est utilisé pour la fabrication des récipients, des ustensiles de cuisine, des mortiers, des pilons, des outils agricoles, des meubles et des objets culturels. Il intervient aussi dans la construction des paillottes, appentis, clôtures, charpentes... La consommation réelle de bois d'œuvre local, souvent réutilisé, est assurément importante mais nous ne disposons pas d'évaluations fiables.

1.3.7. Autres activités

1.3.7.1. La cueillette ou l'importance des produits forestiers non ligneux

La brousse n'est pas seulement le réservoir de production agricole, mais représente également pour les populations locales une composante productive à part entière. Les ressources forestières fournissent des produits alimentaires et matériaux de construction qui sont vendus sur les marchés locaux et génèrent des revenus monétaires qui permettent souvent de lancer d'autres types d'activités. Par conséquent, la perte de la brousse aura des conséquences fâcheuses non seulement sur le niveau nutritionnel de la population mais également sur les revenus monétaires des ménages.

Les principaux produits de la cueillette sont la noix de karité et le néré qui sont des sources de revenus importants pour les femmes.

La cueillette est une source importante de nourriture pendant la soudure. Elle porte sur les fruits sauvages, sur des insectes et des produits servant aux activités artisanales. Outre les espèces épargnées du feu lors des défrichements, les habitants distinguent un grand nombre d'arbres, d'arbustes, de graminées parmi les repousses des jachères ou parmi les formations arborées dont ils tirent parti à un moment ou l'autre de l'année.

Les animaux également, insectes adultes ou chenilles, sont soigneusement ramassés ou attrapés en vue de leur consommation. La cueillette concerne aussi

l'utilisation des fibres, de certaines pailles dans la construction d'engin de pêche, de chasse ou de matériaux de construction.

La cueillette se pratique tout au long de l'année selon l'évolution de la végétation et prend une importance primordiale au moment des disettes, c'est-à-dire pendant la période de soudure (juin-août). A cette époque, les femmes parcourent la brousse. Certaines ramassent les feuilles d'arbres connus et repérés ; d'autres déterrent des tubercules ou des rhizomes comestibles. Le retour des pluies provoque l'éclosion de multitudes de termites ailées, mets appréciés dans la région.

Les fruits cueillis sont généralement ceux du karité, du néré, du jujubier, du figuier, arbres épargnés pendant la préparation des champs.

Les prélèvements faits sur la végétation à des fins non alimentaires sont nombreux. Il suffit de songer à la part importante des matériaux de construction de cases (herbes graminées géantes destinées à la confection des toits) ; aux bois utilisés comme charpente, comme manches d'outils, aux feuilles utilisées dans la tresse des nattes, pour la tresse de grenier pour la conservation des épis de sorgho, etc., sans compter leurs nombreuses vertus médicamenteuses, cosmétiques, socioculturelles, etc.

1.3.7. 2. L'exploitation du bois de chauffe

Dans le canton Koutoutou 1, le bois de chauffe est la principale source d'énergie. Il n'existe pas de données fiables et actualisées concernant la consommation du bois de chauffe. Et la possibilité de la population rurale de substituer le bois énergie par d'autres sources commerciales d'énergie est évaluée comme minime, vu le faible pouvoir d'achat de la population aujourd'hui.

1.3.7. 3. La filière bois de chauffe

Le bois de chauffe est consommé en l'état sans transformation particulière. Pour en faciliter le transport, il est façonné en fagots de différentes tailles.

Le ramassage du bois de chauffe à Koutoutou 1 pour l'autoconsommation est en premier lieu la tâche des femmes et des enfants. Néanmoins, la vente de bois énergie devient de plus en plus une affaire lucrative et la production commerciale du bois de chauffe ou du charbon de bois est à la charge des hommes. Le bois énergie est transporté sur tête, en pousse-pousse, en charrette, à vélo. Là où le

bois énergie entre dans le circuit monétarisé, le charbon est acheté entre 1000 F et 1500 F CFA le sac au producteur pour être revendu entre 2000 et 3500 F au consommateur. Pour l'instant, ni les producteurs, ni les transporteurs, ni les revendeurs ne sont organisés dans des structures formelles. Les taxes perçues par l'administration forestière tendent jusqu'à présent vers zéro, faute de moyen de contrôle.

Depuis quelques années, la carbonisation a pris de l'ampleur dans la localité. La technique utilisée est celle de la meule traditionnelle.

La cuisson des briques est une autre source de consommation de bois et souvent la seule raison pour laquelle les habitants produisent du charbon de bois. La cuisson de 1 000 briques demande l'emploi d'environ 5 sacs de 40 kg de charbon équivalent de 1,4m³ de bois et une petite maison est construite avec 3 à 4 000 briques cuites. Imaginez un peu quels seraient les dégâts écologiques si on suppose que le canton connaît un accroissement démographique de 1,5% et que 30% de la population habite dans des maisons en briques cuites avec en moyenne 6 personnes par ménage.

DEUXIEME PARTIE
BILAN DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF CANTONAL

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

La démarche méthodologique qui a été adoptée pour le diagnostic participatif est articulée autour des étapes suivantes :

❖ **Conception des outils de diagnostic participatif** : il s'agit du guide d'entretien et de la grille de diagnostic participatif. Ces outils sont conçus de sorte à permettre de collecter les informations recherchées par domaine auprès des personnes biens indiquées qui peuvent être soit la population , soit des services déconcentrés de l'Etat intervenant ou exerçant dans le canton. Ces outils ont été testé dans quelques villages pilotes et le résultat a été amendé pour permettre d'obtenir toutes les information recherchées avant d'être appliqués dans les canton retenus comme zone d'action du projet.

❖ **Collecte, traitement et analyse des données**

La collecte des données du canton est faite par 06 animateurs d'APROFODEL à base de deux outils de diagnostic ci-dessus expliqués .

Notons que la collecte en compte les orientations définies dans le guide harmonisé d'élaboration des PDL.

Ce travail est fait sur le terrain par les animateurs du prestataire avec l'appui des membres du CCD (Comité cantonal de Développement) et des ALC (Animateurs Locaux du Canton); le traitement et l'analyse des données collectées s'était fait au bureau en équipe sous la responsabilité du superviseur.

A l'issu du traitement de ces données, les situations des différents domaines sont présentées dans des tableaux.

❖ **Ateliers cantonal de diagnostic participatif**

Après la collecte et le traitement des données des différents villages, l'atelier de diagnostic Participatif cantonal s'est tenu au chef-lieu du canton.

Cet atelier organisé sous l'autorité du chef de canton par le prestataire (APROFODEL) a vu la participation des délégués des différents villages, les chefs de villages, les membres de CCD et les membres du CDA, les ONG et autres services intervenants dans le canton.

Cet atelier était l'occasion pour les organisateurs de :

- Amendement et adoption de l'ébauche du schéma du territoire ;
- Présentation des données collectées dans les villages et ferricks du canton ;
- Travaux de groupe par domaine ;
- Restitution des travaux de groupe ;
- La mise en place des commissions thématiques : compte tenu du rôle que jouera ces commissions, nous avons jugé mieux revoir la composition de ces commissions car le niveau intellectuel des différents délégués ne nous a pas permis de mettre en place ces commissions comme prévu par le guide ; c'est pourquoi nous voudrions bien associer les animateurs ainsi que les représentants des services déconcentrés de l'Etat aux différentes commissions thématiques afin de mieux orienter la réflexion.

Toutes ces étapes ont été conduites par 6 animateurs D'APROFODEL appuyés par un cadre de ladite institution (le superviseur).

C'est sur la base de cette démarche que les résultats du diagnostic participatif ont été approuvés par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus.

2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1. Faible rendement agricole	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté des sols ; - Mauvaise pluviométrie ; - Surexploitation des sols ; - Ennemis des cultures ; - Manque de semences améliorées ; - Manque d'outils agricoles ; - Dévastation des champs par les troupeaux ; - Non pratique de la jachère ; - Inondation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Famine ; - Mortalité ; - Exode rural ; - Pauvreté ; - Sous-développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des espaces cultivables ; - existence de la main-d'œuvre locale ; - Pratique de l'élevage dans tout le canton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer la jachère ; - Associer l'élevage à l'agriculture ; - Appliquer les techniques culturales ; - Planter les acacias albida ; - Vulgariser les semences améliorées.
2. Emergence des maladies animales	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de couverture vaccinale ; - Ignorance des éleveurs ; - Manque d'auxiliaires d'élevage ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du cheptel ; - Pauvreté ; - Insécurité alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des espèces ; - Existence de quelques auxiliaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les auxiliaires dans chaque village et ferrick ; - Affecter les agents vétérinaires ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Manque de dépôt pharmaceutique ; - Manque de puits pastoraux ; - Emergence des docteurs tchoukous. 			<ul style="list-style-type: none"> - Créer des dépôts pharmaceutiques ; - Sensibiliser les éleveurs à faire vacciner leurs animaux ; - Forer des puits pastoraux.
--	--	--	--	--	--

2.1.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
1. Faible rendement agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des espaces cultivables ; existence de la main-d'œuvre locale ; - Pratique de l'élevage dans tout le canton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer la jachère ; - Associer l'élevage à l'agriculture ; - Appliquer les techniques culturales ; - Planter les acaciaalbida ; - Vulgariser les semences améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> 01. Sensibilisation des producteurs sur la pratique de la jachère ; 02. Formation des producteurs sur les techniques de restauration des sols ; 03. Formation des producteurs sur les techniques culturales ; 04. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'Agriculture et de l'environnement pour l'approvisionnement du magasin en intrants agricoles ;

<p>2. Emergence des maladies animales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des espèces ; - Existence de quelques auxiliaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les auxiliaires dans chaque village et ferrick ; - Affecter les agents vétérinaires ; - Créer des dépôts pharmaceutiques ; - Sensibiliser les éleveurs à faire vacciner leurs animaux ; - Forer des puits pastoraux. 	<p>05. Formation et équipement des Auxiliaires d'élevage ;</p> <p>06. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'élevage pour l'affectation d'un agent vétérinaire dans le canton ;</p> <p>07. Sensibilisation sur la protection des ressources halieutiques ;</p> <p>08. Sensibilisation des Eleveurs et des Agro-éleveurs sur la santé et la production animale ;</p> <p>09. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la construction des puits pastoraux à Madana, Manigaga 1, Békéni, Koutoutou, Bétarite et Koundou ;</p> <p>10. Formation sur les techniques de production piscicole ;</p> <p>11. Développement de la pisciculture ;</p> <p>12. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la création d'un poste vétérinaire à Koutoutou ;</p> <p>13. Mises en défens des ressources halieutiques</p>
---	---	---	--

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1. Dégradation de l'environnement	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique de la culture itinérante sur brulis ; - Coupe abusive de bois ; - Feu de brousse ; - Manque de protection ; - Surpâturage ; - Chasse et pêche non réglementées ; assèchement des cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition de certaines espèces animales et végétales ; - Infertilité des sols ; - Irrégularité des pluies ; disparition des espèces aquatiques ; - ensablement ; - Insécurité alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de certaines espèces animales, végétales et aquatiques ; - Existence des CCD, AVD ET Chefs traditionnels ; - Existence des eaux et forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la communauté sur le bien-fondé de la protection de l'environnement ; - Former des brigades villageoises de protection de l'environnement ; - Faire le reboisement ; - Créer des forêts villageoises ; - Réglementer la chasse et la pêche ; - Interdire les feux de brousse et la coupe abusive des bois ; - Sanctionner les contrevenants.

2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Dégradation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de certaines espèces animales, végétales et aquatiques ; - Existence des CCD, AVD ET Chefs traditionnels ; - existence des eaux et forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la communauté sur le bien-fondé de la protection de l'environnement ; - Former des brigades villageoises de protection de l'environnement ; - Faire le reboisement ; - Créer des forêts villageoises ; - Réglementer la chasse et la pêche ; - Interdire les feux de brousse et la coupe abusive des bois ; - Sanctionner les contrevenants 	<ol style="list-style-type: none"> 01. Sensibilisation sur la protection de l'environnement ; 02. Mise en place des pépinières villageoises ; 03. Boisement et reboisement des forêts ; 04. Mises en défens forestières ; 05. Formation sur les techniques de production des plants.

2.3. ECONOMIE (COMMERCE, CREDIT-EPARGNE, PISTES, ARTISANAT, TRANSPORT, INDUSTRIES, ...)

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1-Faible revenu économique	Dans tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> -Vente brute des produits locaux -Manque de formation sur la technique de transformation des produits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté - Famine - Divorce - Sous-développement dans le canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des produits locaux - Existence des marchés hebdomadaires dans le canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les producteurs sur la technique de transformation des produits locaux - Mettre sur pied un comité de contrôle des

		<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des activités génératrices de revenus AGR - Accès difficiles aux systèmes de transformation - Manque d'organisation pour la défense des intérêts économiques 	- Exode rural	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des CCD et AVD - Existence des chefs traditionnels 	<p>prix des produits vivriers dans le canton</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire dans le canton des unités des transformations des produits locaux
--	--	---	---------------	---	---

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
-Faible revenu économique	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des produits locaux - Existence des marchés hebdomadaires dans le canton - Existence des CCD et AVD - Existence des chefs traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les producteurs sur la technique de transformation des produits locaux - Mettre sur pied un comité de contrôle des prix des produits vivriers dans le canton - Construire dans le canton des unités des transformations des produits locaux 	<ol style="list-style-type: none"> 01. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Agriculture et de l'Environnement (DRAE – LOR) pour la construction de greniers communautaires ; 02. Formation des producteurs en techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits locaux ; 03. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour

			<p>l'aménagement des pistes reliant Koutoutou à Doba et Bédja-Koutoutou-Kara ;</p> <p>04. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des deux marchés hebdomadaire de Koutoutou 1(Koutoutou et Manigaga) ;</p> <p>05. Formation des producteurs sur la gestion des produits agricoles ;</p> <p>06. Sensibilisation de la population sur les méfaits de l'alcool.</p>
--	--	--	--

2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

2.4.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1. Mauvais fonctionnement du CS de Koutoutou 1	Koutoutou 1	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais accueil ; - Manque de produits et consommables médicaux ; - Irrégularité au lieu de travail de certains agents de 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité des soins ; - Taux élevé de mortalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un CS en bâtiment dur de plusieurs salles ; - Présence du personnel soignant qualifié ; - Existence du 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible les MEG et consommables médicaux ; - Plaider en faveur du changement de

		<p>santé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect du serment d'Hippocrate ; - Les impayés ; - La mauvaise gestion. 		COGES.	<p>comportement de certains agents sanitaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la communauté à la prise en charge effective du CS ; - Renforcer les capacités en gestion du COGES.
2. Manque d'eau potable	Dans presque tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'organisation des communautés ; - Non-prise en charge des forages par les communautés (pannes des forages) ; - Mauvaise gestion par les Comités de gestion des points d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des maladies d'origine hydrique ; taux élevé de morbidité et de mortalité ; - Incapacité à travailler. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des forages (16) ; - Existence de COGES ; - Existence des puits traditionnels ; - Existence des ADV, CCD, ETC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réparer les forages dans les 8 villages ; - Construire des forages dans les villages : Damala, Beueur, Békidote, Madana, Koibeti, Koro, Betarite, Koro Békeuni et Koro Manigaga et dans les 2 ferricks ; - Renforcer les capacités des Membres du

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
3. Mauvais fonctionnement du CS de Koutoutou 1	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un CS en bâtiment dur de plusieurs salles ; - Présence du personnel soignant qualifié ; - Existence du COGES. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible les MEG et consommables médicaux ; - Plaider en faveur du changement de comportement de certains agents sanitaires ; - Sensibiliser la communauté à la prise en charge effective du CS ; - Renforcer les capacités en gestion du COGES. 	<ol style="list-style-type: none"> 01. Plaidoyer auprès de la Délégation Sanitaire Régionale (DSR) et des partenaires à la santé pour l'approvisionnement du CS public de Bétarite (Koutoutou) en MEG ; 02. Plaidoyer auprès de la DSR et des partenaires à la santé pour le renforcement des capacités des membres du COSAN et du COGES ; 03. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique et auprès des partenaires à la santé pour la construction de 10 forages d'eau communautaires (à Damala, Beueur, Bétarite, Madana, Koïbête, Koro-Békidote, Koro-Manigaga, Koro-Békéni et dans les 2 ferricks du canton : NdileuGoulaye et Koundou) ;

			04. Renforcement des capacités des membres des Comités de Gestion des forages villageois.
05. Manque d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des forages (16) ; - Existence de COGES ; - Existence des puits traditionnels ; - Existence des ADV, CCD, Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réparer les forages dans les 8 villages ; - Construire des forages dans les villages : Damala, Beueur, Békidote, Madana, Koibeti, Koro, Betarite, Koro Békeuni et Koro Manigaga et dans les 2 ferricks ; - Renforcer les capacités des Membres du COGES. 	

2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

2.5.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1. Manque d'enseignants qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Dans toutes les écoles du canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux d'affectation des enseignants qualifiés ; - Abandon des postes par certains enseignants affectés ; - Manque 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de niveau ; - Faible taux de réussite aux examens et concours ; - Fort taux d'abandon ; - Déperdition scolaire et délinquance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des APE ; - Existence des MC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des plaidoyers en faveur de l'affectation des enseignants qualifiés auprès de l'IDEFA ; - S'organiser en réseau des APE ; - Solliciter la formation des MC.

		d'organisation des APE.			
2. Insuffisance des infrastructures scolaires	Dans toutes les écoles du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'organisation des APE ; - Faible implication des partenaires éducatifs (Etat, ONG,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rentrée tardive ; - Vacances précoces ; - Baisse de niveau scolaire ; <p>Non-achèvement des programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des matériaux locaux de construction ; - Main-d'œuvre locale disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'organiser pour construire des bâtiments dans les écoles ; - Solliciter l'appui des partenaires pour la construction et l'équipement des bâtiments.
3. Disparition des éléments de la tradition	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des règles de la tradition par les dépositaires ; - Négligence des cultures traditionnelles par les jeunes générations ; - Influence du modernisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'identité culturelle ; - Dépravation des mœurs ; - Troubles d'ordre socio-culturel. 	Existence de quelques éléments de la tradition orale	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser les éléments de la tradition orale existants ; - Sensibiliser les dépositaires à promouvoir la culture traditionnelle.
4. Inexistence des infrastructures	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de niveau ; - Taux 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des jeunes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - S'organiser pour la mise en place

<p>socio-culturelles et sportives</p>		<p>des communautés ; - Faible implication des partenaires.</p>	<p>d'analphabétisme élevé ; - Délinquance juvénile et sénile ; - Alcoolisme ; - Vieillesse précoce</p>	<p>- Présence des écoles ; - Disponibilité des matériaux locaux de construction.</p>	<p>des infrastructures socio-culturelles et sportives ; - Faire des plaidoyers auprès des autorités en charge de la culture, de la jeunesse et des sports pour la construction et l'équipement de ces infrastructures ; - Construction et équipement des salles polyvalentes, des bibliothèques, des centres culturels, des terrains des sports : football, handball, etc.</p>
---------------------------------------	--	--	--	--	--

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
01. Manque d'enseignants qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des APE ; - Existence des MC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des plaidoyers en faveur de l'affectation des enseignants qualifiés auprès de l'IDEFA ; - S'organiser en réseau des APE ; - Solliciter la formation des MC. 	<ul style="list-style-type: none"> 01. Plaidoyer auprès de l'IDEFA pour l'affectation du personnel enseignant qualifié ; 02. Création d'une Coordination des Associations des Parents d'Elèves (C.APE) ; 03. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la formation/recyclage des MC ;
02. Insuffisance des infrastructures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des matériaux locaux de construction ; - Main-d'œuvre locale disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'organiser pour construire des bâtiments dans les écoles ; - Solliciter l'appui des partenaires pour la construction et l'équipement des bâtiments. 	<ul style="list-style-type: none"> 01. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la construction des bâtiments et l'équipement scolaires
03. Disparition des éléments de la tradition	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de quelques éléments de la tradition orale 	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser les éléments de la tradition orale existants ; - Sensibiliser les dépositaires à promouvoir la culture traditionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> 01. Sensibilisation pour la restauration du mécanisme de solidarité traditionnelle ; 01. Sensibilisation des dépositaires pour la promotion des éléments positifs de la tradition ;
04. Inexistence des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des jeunes ; - Présence des écoles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - S'organiser pour la mise en place des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> 01. Structuration des groupes folkloriques ;

socio-culturelles et sportives	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des matériaux locaux de construction. 	<p>socio-culturelles et sportives ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des plaidoyers auprès des autorités en charge de la culture, de la jeunesse et des sports pour la construction et l'équipement de ces infrastructures ; - Construction et équipement des salles polyvalentes, des bibliothèques, des centres culturels, des terrains des sports : football, handball, etc. 	02. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de La Culture, de la Jeunesse et des Sports (DRCJS - LOR) pour l'aménagement des terrains de sports ;
--------------------------------	---	---	---

2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1. Inexistence des structures de réinsertion sociale et de prise en charge des personnes vulnérables.	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'informations sur le sujet ; - Manque d'organisation de base ; - Inexistence des représentations en 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes vulnérables (orphelins, veuves, vieillards, handicapés, PVVIH, sinistrés, etc.) sont abandonnés à 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des groupements et des associations ; - Existence de mécanisme traditionnel de solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'organiser pour mettre sur pied les structures de solidarité ; - Faire des plaidoyers auprès des services en

		charge des affaires sociales.	leur triste sort.		charge des affaires sociales pour la création d'une antenne sociale ; - Lutter contre les violences faites aux femmes et contre le mariage forcé.
--	--	-------------------------------	-------------------	--	--

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Inexistence des structures de réinsertion sociale et de prise en charge des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des groupements et des associations ; - Existence de mécanisme traditionnel de solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'organiser pour mettre sur pied les structures de solidarité ; - Faire des plaidoyers auprès des services en charge des affaires sociales pour la création d'une antenne sociale ; - Lutter contre les violences faites aux femmes et contre le mariage forcé. 	02. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de La Culture, de la Jeunesse et des Sports (DRCJS - LOR) pour l'aménagement et l'équipement des terrains de sports ;

III. SOMMAIRE DES GRANDS AXES DE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS DOMAINES

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement
Agriculture, Elevage, pêche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible rendement agricole ; ▪ Emergence des maladies animales. ▪ Diminution des ressources halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des producteurs sur la pratique de la jachère ; ▪ Formation des producteurs sur les techniques de restauration des sols ; ▪ Formation des producteurs sur les techniques culturales ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation de l'Agriculture et de l'environnement pour l'approvisionnement du magasin en intrants agricoles ; ▪ Formation et équipement des Auxiliaires d'élevage ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation de l'élevage pour l'affectation d'un agent vétérinaire dans le canton ; ▪ Sensibilisation sur la protection des ressources halieutiques ; ▪ Sensibilisation des Eleveurs et des Agro-éleveurs sur la santé et la production animale ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la construction des puits pastoraux à Madana, Manigaga 1, Békéni, Koutoutou, Bétarite et Koundou ; ▪ Formation sur les techniques de production

		<p>piscicole ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la pisciculture ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la création d'un poste vétérinaire à Koutoutou ; ▪ Mises en défens des ressources halieutiques.
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation sur la protection de l'environnement ; ▪ Mise en place des pépinières villageoises ; ▪ Boisement et reboisement des forêts ; ▪ Mises en défens forestières ; <p>Formation sur les techniques de production des plants.</p>
Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible revenu économique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Agriculture et de l'Environnement (DRAE – LOR) pour la construction de greniers communautaires ; ▪ Formation des producteurs en techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits locaux ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des pistes reliant Koutoutou à Doba et Bédja-Koutoutou-Kara ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des deux marchés hebdomadaire de Koutoutou 1(Koutoutou et Manigaga) ; ▪ Formation des producteurs sur la gestion des produits agricoles ;

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation de la population sur les méfaits de l'alcool.
Santé-Eau potable-Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvais fonctionnement du CS de Koutoutou 1 ; ▪ Manque d'eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Sanitaire Régionale (DSR) et des partenaires à la santé pour l'approvisionnement du CS public de Bétarite (Koutoutou) en MEG ; ▪ Plaidoyer auprès de la DSR et des partenaires à la santé pour le renforcement des capacités des membres du COSAN et du COGES ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique et auprès des partenaires à la santé pour la construction de 10 forages d'eau communautaires (à Damala, Beueur, Bétarite, Madana, Koïbété, Koro-Békidote, Koro-Manigaga, Koro-Békéni et dans les 2 ferricks du canton : NdileuGoulaye et Koundou) ; ▪ Renforcement des capacités des membres des Comités de Gestion des forages villageois.
Education-Jeunesse-Culture-Sport	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'enseignants qualifiés ; ▪ Insuffisance des infrastructures scolaires ; ▪ Disparition des éléments de la tradition ; ▪ Inexistence des infrastructures socio-culturelles et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaidoyer auprès de l'IDEFA pour l'affectation du personnel enseignant qualifié ; ▪ Création d'une Coordination des Associations des Parents d'Elèves (C.APE) ; ▪ Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la formation/recyclage des MC ; ▪ Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la construction des bâtiments et l'équipement scolaires. <p>02. Sensibilisation pour la restauration du mécanisme de solidarité traditionnelle ;</p>
Affaires sociales-Genre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inexistence des structures de réinsertion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration des groupes folkloriques ;

	et de prise en charge des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des dépositaires pour la promotion des éléments positifs de la tradition ; ▪ Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de La Culture, de la Jeunesse et des Sports (DRCJS - LOR) pour l'aménagement et l'équipement des terrains de sports ;
--	---	---

IV. PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU PLAN

4.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
01. Sensibilisation des producteurs sur la pratique de la jachère	Dans tous les villages	CCD	131 250 F CFA	131 250 F CFA	A1
02. Formation des producteurs sur les techniques de restauration des sols	Koutoutou 1	CCD	567 000 F CFA	56 700 F CFA	A1
03. Formation des producteurs sur les techniques culturelles	Koutoutou 1	CCD	567 000 F CFA	56 700 F CFA	A1
04. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'Agriculture et de l'environnement pour l'approvisionnement du magasin en intrants	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A2

agricoles					
05. Formation et équipement des Auxiliaires d'élevage	Koutoutou 1	CCD	1 200 000 F CFA	120 000 F CFA	A2
06. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'élevage pour l'affectation d'un agent vétérinaire dans le canton	Doba	CCD	100 000 F CFA	100 000 F CFA	A1
07. Sensibilisation sur la protection des ressources halieutiques	Dans tous les villages du canton	CCD	1 000 000 F CFA	250 000 F CFA	A2
08. Sensibilisation des Eleveurs et des Agro-éleveurs sur la santé et la production animale	Dans tous les villages et ferricks	CCD	1 500 000 F CFA	250 000 F CFA	A1
09. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la construction des puits pastoraux à Madana, Manigaga 1, Békéni, Koutoutou, Bétarite et Koundou	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A2
10. Formation sur les techniques de production piscicole	Koutoutou, Koundou et Bétarite	CCD	700 000 F CFA	70 000 F CFA	A2

11. Développement de la pisciculture	Koutoutou	CCD	5 995 000 F CFA	599 500 F CFA	A3
12. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la création d'un poste vétérinaire à Koutoutou	Doba	CCD	100 000 F CFA	100 000 F CFA	A4
13. Mises en défens des ressources halieutiques	Mbomala, Bénigala	CCD	1 200 000 F CFA	120 000 F CFA	A3
Total = 13 mini-projets					

4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
14. Sensibilisation sur la protection de l'environnement	Dans tous les villages du canton	CCD	1 000 000 F CFA	250 000 F CFA	A2
15. Mise en place des pépinières villageoises	Dans tous les villages	CCD	2 500 000 F CFA	250 000 F CFA	A1
16. Boisement et reboisement des forêts	Dans tous les villages	CCD	125 000 F CFA	125 000 F CFA	A2
17. Mises en défens forestières	Bémian, Manigaga	CCD	1 200 000 F CFA	120 000 F CFA	A3
18. Formation sur les techniques de production des plants	Koutoutou, Koundou et Bétarite	CCD	700 000 F CFA	70 000 F CFA	A2

Total = 5 mini-projets					

4.3. ECONOMIE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
19. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Agriculture et de l'Environnement (DRAE – LOR) pour la construction de greniers communautaires	Koutoutou 1 et Manigaga	CCD	?	100 000 F CFA	A2
20. Formation des producteurs en techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits locaux	Koutoutou 1	CCD	787 000 F CFA	78 700 F CFA	A2
21. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A1

des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des pistes reliant Koutoutou à Doba et Bédja-Koutoutou-Kara					
22. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des deux marchés hebdomadaire de Koutoutou 1(Koutoutou et Manigaga)	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A1
23. Formation des producteurs sur la gestion des produits agricoles	Koutoutou 1	CCD	567 000 CFA	56 700 F	A2
24. Sensibilisation de la population sur les méfaits de l'alcool.	Dans tous les villages	CCD	500 000 F CFA	50 000 F CFA	CPGRP 5%
Total = 6 mini-projets					

4.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
25. Plaidoyer auprès de la Délégation Sanitaire Régionale (DSR) et des partenaires à la santé pour l'approvisionnement du CS public de Bétarite (Koutoutou) en MEG	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A1
26. Plaidoyer auprès de la DSR et des partenaires à la santé pour le renforcement des capacités des membres du COSAN et du COGES.	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A1
27. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique et auprès des partenaires à la santé pour la construction de 10 forages d'eau communautaires (à Damala, Beueur, Bétarite, Madana, Koïbète, Koro-Békidote,	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A2

Koro-Manigaga, Koro-Békéni et dans les 2 ferricks du canton : NdileuGoulaye et Koundou)					
28. Renforcement des capacités des membres des Comités de Gestion des forages villageois	Koutoutou	CCD	567 000 F CFA	56 700 F CFA	A4
Total = 4 mini-projets					

4.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
29. Plaidoyer auprès de l'IDEFA pour l'affectation du personnel enseignant qualifié	Doba	CCD	100 000 F CFA	100 000 F CFA	A1
30. Création d'une Coordination des Associations des Parents d'Elèves (C.APE)	Koutoutou	CCD	150 000 F CFA	150 000 F CFA	A1
31. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la formation/recyclage des MC	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A1

32. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la construction des bâtiments et l'équipement scolaires	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A1
Total = 4 mini-projets					

4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
33. Structuration des groupes folkloriques	Dans tous les villages	Association pour le Développement Economique et Culturel Goulaye (ADECG) et CCD	500 000 F CFA	50 000 F CFA	A2
34. Sensibilisation des dépositaires pour la promotion des éléments positifs de la tradition	Dans tous les villages	CCD	125 000 F CFA	125 000 F CFA	A1
35. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de La Culture, de la Jeunesse et des Sports (DRCJS - LOR) pour l'aménagement et l'équipement des terrains de sports	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A1
Total = 3 mini-projets					

V. MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Les mesures d'accompagnement du PDL sont du ressort du CCD du canton élu en Assemblée Générale Constitutive le 12 juin 2013 à Koutoutou avec une participation de 63 Personnes (soit deux délégués par localité, accompagnées de leurs chefs de villages et ferricks). La composition du CCD se trouve dans le tableau joint à l'annexe.

Ces mesures s'articuleront autour des points suivants:

1. Une stratégie de mobilisation des ressources :

- **Ressources internes** : c'est le financement provenant des populations suivant la saisonnalité de leurs revenus. Il est évalué en :
 - Participation physique (pourcentage en fonction du type d'activité) ;
 - Participation financière (pourcentage en fonction du type d'activité).
- **Ressources externes** : c'est le financement pris en charge par :
 - L'Etat ;
 - Les Projets et Programmes de développement ;
 - Les Bailleurs de fonds ;
 - Les ONG.

Les partenaires au développement pourront s'inscrire dans le financement en fonction de leurs centres d'intérêt mais en privilégiant les microprojets ressortis dans le PDL, qui constitue désormais le document de référence pour le développement du canton.

2. La diffusion du PDL au sein des communautés du canton, ressortissants et services délocalisés afin d'en faciliter son appropriation au niveau local.

3. La mobilisation du CCD pour mener une action de lobbying auprès de toute institution, organisation ou intervenant potentiel en général à travers des rencontres, pour faire connaître le PDL et comprendre leurs intentions de financement.

5.2 STRATEGIE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME

Le CCD qui est l'organe cantonal de concertation chargé du pilotage des actions définies élaborera un plan d'action annuel pour suivre la mise en œuvre du PDL et pour l'évaluer de façon périodique.

Quant aux services techniques (régionaux, départementaux et sous – préfectoraux), ONG partenaires et bailleurs de fonds, ils sont chargés d'appuyer le Comité de Concertation et Pilotage dans ce processus conformément à leurs attributions.

5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation des producteurs sur la pratique de la jachère	Dans tous les villages	CCD	131 250 F CFA	131 250 F CFA	0 F CFA	CCD	2015	
2. Formation des producteurs sur les techniques de restauration des sols	Koutoutou 1	CCD	567 000 F CFA	56 700 F CFA	510 300 F CFA	PNSA / FSE / CPGRP 5% /	2015	2 Jours
3. Formation des producteurs sur les techniques culturales	Koutoutou 1	CCD	567 000 F CFA	56 700 F CFA	510 300 F CFA	PNSA / FSE / CPGRP 5% /	2015	2 Jours
4. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'élevage pour l'affectation d'un agent vétérinaire dans le canton	Doba	CCD	100 000 F CFA	100 000 F CFA	0 F CFA	CCD	2015	
5. Sensibilisation des Eleveurs et des Agro-éleveurs sur la santé et la production animale	Dans tous les villages et ferricks	CCD	1 500 000 F CFA	250 000 F CFA	1 250 000 F CFA	PNSA / CPGRP 5%	2015	

6. Mise en place des pépinières villageoises	Dans tous les villages	CCD	2 500 000 F CFA	250 000 F CFA	2 250 000 F CFA	FSE / PNSA / CPGRP 5%	2015	
7. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des pistes reliant Koutoutou à Doba et Bédja-Koutoutou-Kara	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	CPGRP 5% / DRI	2015	
8. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des deux marchés hebdomadaire de Koutoutou 1(Koutoutou et Manigaga)	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	CPGRP 5% / DRI / CCIAMA / DRCI	2015	
9. Sensibilisation de la population sur les méfaits de l'alcool.	Dans tous les villages	CCD	500 000 F CFA	50 000 F CFA	450 000 F CFA	CCD CPGRP 5%	2015	
10. Plaidoyer auprès de la Délégation	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services techniques si	DSR / MSP-ASSN	2015	

Sanitaire Régionale (DSR) et des partenaires à la santé pour l'approvisionnement du CS public de Bétarite(Koutoutou) en MEG						plaidoyer accepté			
11. Plaidoyer auprès de la DSR et des partenaires à la santé pour le renforcement des capacités des membres du COSAN et du COGES.	Doba	CCD	?	100 000 F CFA		A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	DSR	2015	
12. Création d'une Coordination des Associations des Parents d'Elèves (C.APE)	Koutoutou	CCD	150 000 F CFA	150 000 F CFA	0 F CFA		L'ensemble des APE	2015	
13. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la formation/recyclage des MC	Doba	CCD	?	100 000 F CFA		A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	DREN-LOR / IDEFA / CPGRP 5% / WORLD VISION	2015	
14. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la	Doba	CCD	?	100 000 F CFA		A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	MEN / DREN-LOR / IDEFA / CPGRP 5% / WORLD VISION /	2015	

construction des bâtiments et l'équipement scolaires									
15. Plaidoyer auprès de l'IDEFA pour l'affectation du personnel enseignant qualifié	Doba	CCD	100 000 F CFA	100 000 F CFA	0 F CFA	CCD	2015		
16. Sensibilisation des dépositaires pour la promotion des éléments positifs de la tradition	Dans tous les villages	CCD	125 000 F CFA	125 000 F CFA	0 F CFA	CCD	2015		
17. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de La Culture, de la Jeunesse et des Sports (DRCJS - LOR) pour l'aménagement et l'équipement des terrains de sports	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	ADECG / MCJS / DRCJS / CPGRP 5%	2015		
18. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'Agriculture et de l'environnement pour	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	DRAE / PNSA / FSE / CPGRP 5%	2016		

l'approvisionnement du magasin en intrants agricoles								
19. Formation et équipement des Auxiliaires d'élevage	Koutoutou 1	CCD	1 200 000 F CFA	120 000 F CFA	1 080 000 F CFA	DREH / CPGRP 5% / PNSA	2016	2 Jours
20. Sensibilisation sur la protection des ressources halieutiques	Dans tous les villages du canton	CCD / DRE / FSE	1 000 000 F CFA	250 000 F CFA	750 000 F CFA	FSE / CPGRP 5% / PNSA	2016	
21. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la construction des puits pastoraux à Madana, Manigaga 1, Békéni, Koutoutou, Bétarite et Koundou	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	DREH / PROADEL / CPGRP 5%	2016	
22. Formation sur les techniques de production piscicole	Koutoutou, Koundou et Bétarite	CCD	700 000 F CFA	70 000 F CFA	630 000 F CFA	FSE / CPGRP 5% / PNSA	2016	2 Jours
23. Sensibilisation sur la protection de l'environnement	Dans tous les villages du canton	CCD / DRE / FSE	1 000 000 F CFA	250 000 F CFA	750 000 F CFA	FSE / CPGRP 5% / PNSA	2016	

24. Boisement et reboisement des forêts	Dans tous les villages	CCD	125 000 F CFA	125 000 F CFA	0 F CFA	CCD	2016	
25. Formation sur les techniques de production des plants	Koutoutou, Koundou et Bétarite	CCD	700 000 F CFA	70 000 F CFA	630 000 F CFA	FSE / CPGRP 5% / PNSA	2016	2 Jours
26. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Agriculture et de l'Environnement (DRAE – LOR) pour la construction de greniers communautaires	Koutoutou 1 et Manigaga	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services techniques si plaidoyer accepté	CPGRP 5% / DRAE	2016	
27. Formation des producteurs en techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits locaux	Koutoutou 1	CCD	787 000 F CFA	78 700 F CFA	708 300 F CFA	CPGRP 5% / FSE / PNSA	2016	2 Jours
28. Formation des producteurs sur la gestion des produits agricoles	Koutoutou 1	CCD	567 000 CFA	56 700 F	510 000 F CFA	PNSA / CPGRP 5% / CCIAMA	2016	2 Jours
29. Plaidoyer auprès de	Doba	CCD	?	100 000 F CFA	A déterminer avec les services	CPGRP 5% / DREH	2016	

la Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique et auprès des partenaires à la santé pour la construction de 10 forages d'eau communautaires (à Damala, Beueur, Bétarite, Madana, Koïbête, Koro-Békidote, Koro-Manigaga, Koro-Békéni et dans les 2 ferricks du canton : NdileuGoulaye et Koundou)						techniques si plaidoyer accepté		
30. Structuration des groupes folkloriques	Dans tous les villages	Association pour le Développement Economique et Culturel Goulaye (ADECG) et CCD	500 000 F CFA	50 000 F CFA	450 000 F CFA	ADECG / MCJS / DRCJS / CPGRP 5%	2016	
31. Développement de la pisciculture	Koutouotu	CCD	5 995 000 F CFA	599 500 F CFA	5 395 500 F CFA		2017	
32. Mises en défens des ressources halieutiques	Mbomala, Bégala	CCD	1 200 000 F CFA	120 000 F CFA	1 080 000 F CFA	FSE / CPGRP 5% / PNSA	2017	

33. Mises en défens forestières	Mbomala, Bégala (halieutique) et Bémian, Manigaga(Forstière)	CCD	1 200 000 F CFA	120 000 F CFA	1 080 000 F CFA	FSE / CPGRP 5% / PNSA	2017	
34. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la création d'un poste vétérinaire à Koutoutou	Doba	CCD	100 000 F CFA	100 000 F CFA	0 F CFA	CCD	2018	
35. Renforcement des capacités des membres des Comités de Gestion des forages villageois	Koutoutou	CCD	567 000 F CFA	56 700 F CFA	510 300 F CFA	CPGRP 5% / DREH	2018	2 Jours
TOTAL = 35 mini-projets								
Coût des projets (Coût provisoire)			21 881 250 F CFA	4 436 250 F CFA	18 544 700 F CFA			

5.4 .CALENDRIER

<i>Microprojets</i>	<i>Urgent 2015</i>		<i>Prioritaire 2016</i>		<i>Nécessaire</i>				<i>Localisation</i>
					<i>2017</i>		<i>2018</i>		
	<i>Sem1</i>	<i>Sem2</i>	<i>Sem1</i>	<i>Sem2</i>	<i>Sem1</i>	<i>Sem2</i>	<i>Sem1</i>	<i>Sem2</i>	
DOMAINE N° 1 : Agriculture/Elevage/Environnement									
36. Sensibilisation des producteurs sur la pratique de la jachère	X								Dans tous les villages
37. Formation des producteurs sur les techniques de restauration des sols	X								Koutoutou 1
38. Formation des producteurs sur les techniques culturelles	X								Koutoutou 1
39. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'Agriculture et de l'environnement pour l'approvisionnement du magasin en intrants agricoles		X							Doba
40. Formation et équipement des Auxiliaires d'élevage			X						Koutoutou 1
41. Plaidoyer auprès de la Délégation de l'élevage pour l'affectation d'un agent vétérinaire dans le canton	X								Doba
42. Sensibilisation sur la protection de l'environnement et des ressources halieutiques			X						Dans tous les villages du canton
43. Sensibilisation des Eleveurs et des	X								Dans tous les villages et

Agro-éleveurs sur la santé et la production animale									ferricks
44. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la construction des puits pastoraux à Madana, Manigaga 1, Békéni, Koutoutou, Bétarite et Koundou			X						Doba
45. Mise en place des pépinières villageoises	X								Dans tous les villages
46. Boisement et reboisement des forêts			X						Dans tous les villages
47. Mises en défens forestières et des ressources halieutiques					X				Mbomala, Bégala (halieutique) et Bémian, Manigaga (Forstière)
48. Formation sur les techniques de production de plants et piscicole			X						Koutoutou, Koundou et Bétarite
49. Développement de la pisciculture					X				Koutouotu
50. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Élevage et de l'Hydraulique (DREH) pour la création d'un poste vétérinaire à Koutoutou							X		Doba
DOMAINE N° 2 : Economie et Pistes rurales									

01. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Agriculture et de l'Environnement (DRAE – LOR) pour la construction de greniers communautaires			X						Koutoutou 1 et Manigaga
02. Formation des producteurs en techniques de transformation, conservation et commercialisation des produits locaux			X						Koutoutou 1
03. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des pistes reliant Koutoutou à Doba et Bédja-Koutoutou-Kara	X								Doba
04. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale des Infrastructures (DRI) pour l'aménagement des deux marchés hebdomadaire de Koutoutou 1(Koutoutou et Manigaga)	X								Doba
05. Formation des producteurs sur la gestion des produits agricoles			X						Koutoutou 1
06. Sensibilisation de la population sur les méfaits de l'alcool.	X								Dans tous les villages
DOMAINE N° 3 : Santé -Education et Hydraulique									

1. Plaidoyer auprès de l'IDEFA pour l'affectation du personnel enseignant qualifié	X									Doba
2. Création d'une Coordination des Associations des Parents d'Elèves (C.APE)	X									Doba
3. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la formation/recyclage des MC	X									Doba
4. Plaidoyer auprès des partenaires à l'Education pour la construction des bâtiments et l'équipement scolaires	X									Doba
5. Plaidoyer auprès de la Délégation Sanitaire Régionale (DSR) et des partenaires à la santé pour l'approvisionnement du CS public de Bétarite (Koutoutou) en MEG	X									Doba
6. Plaidoyer auprès de la DSR et des partenaires à la santé pour le renforcement des capacités des membres du COSAN et du COGES.	X									
7. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de l'Elevage et de l'Hydraulique et auprès des partenaires à la santé			X							Doba

pour la construction de 10 forages d'eau communautaires (à Damala, Beueur, Bétarite, Madana, Koïbète, Koro-Békidote, Koro-Manigaga, Koro-Békéni et dans les 2 ferricks du canton : NdileuGoulaye et Koundou)									
8. Renforcement des capacités des membres des Comités de Gestion des forages villageois							X		
DOMAINE N° 4 : Affaires sociales et culturelles									
01. Structuration des groupes folkloriques			X						Dans tous les villages
02. Sensibilisation des dépositaires pour la promotion des éléments positifs de la tradition	X								Dans tous les villages
03. Plaidoyer auprès de la Délégation Régionale de La Culture, de la Jeunesse et des Sports (DRCJS - LOR) pour l'aménagement et l'équipement des terrains de sports	X								Doba

CONCLUSION

Le processus d'élaboration du Plan de Développement Local du canton Koutoutou 1 est basé sur certains principes fondamentaux et une démarche pratique. Pendant les ateliers, le diagnostic du territoire cantonal a été réalisé par les populations et les orientations de développement à moyen terme définies. Les organisations locales s'investissent, de même que les organisations féminines. La définition des stratégies de mise en œuvre du plan et son application permettront aux organisations cantonales de mettre en valeur leur savoir-faire pour l'atteinte des objectifs à moyen terme.

La cohérence du plan local avec les normes sectorielles et les autres plans nationaux (SNRP) est un axe stratégique et une garantie pour la mise en œuvre. Au terme de ce laborieux travail, le CCD et les ACD ont exprimé leur satisfaction à l'ensemble des participants et se sont félicités de pouvoir disposer d'un outil de négociation qui acquiert le consensus de différentes communautés du canton. Cependant, la réussite de ce PDL dépend des capacités du comité cantonal de concertation et de développement à identifier et négocier avec les partenaires potentiels et à respecter les engagements qui seront pris. L'un des risques est de constater le non-respect par les populations des engagements pris par le CCD en termes de mobilisation du financement local. L'absence de soutien financier de la part de l'Etat est aussi à prendre en considération.

Au demeurant, l'espace territorial cantonal constitue un réceptacle approprié pour la mise en œuvre du processus de décentralisation et des politiques de développement local. Il faut noter que le niveau cantonal demeure un espace territorial plus opérationnel où les perspectives de financement semblent être plus prometteuses de la part des partenaires au développement. Les projets de société, les opérations de développement sont plus précis et les impacts des interventions plus concrets et plus visibles car il y a moins de saupoudrage.

ANNEXES

Copie de la lettre de demande d'appui transmise,

Calendrier du processus de concertation, dates, contenu,

Personnes ressources contactées,

Liste des Membres du Comité Cantonal de Développement

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Village	Titre
1	NDOGOBESENGAR Sylvain	Hideu	Président
2	ROYEL Clémentine	Manigaga 1	Secrétaire Général
3	NADJIHOTEM Charlot	Koutoutou	Secrétaire Général Adjoint
4	RIGUEBAYE Micheline	Bémian	Trésorière Générale
5	DJASNAN NGARNADJIMBAYE	Békeuni	Trésorier Général Adjoint
6	ADINGAR NAHOMENGAR	Koundou	1 ^{er} Commissaire aux Comptes
7	SARONANTI Richard	Sakdjim	2 ^e Commissaire aux Comptes
8	NGARGADJIBE Bosco	Bétarite	1 ^{er} Conseiller
9	NDIMANDJINAN BOURAH		2 ^e Conseiller

Noms des animateurs locaux

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Titre
1	DJIMRABEYE Sylvain	1 ^e ALC
2	DJASNGAR Marcel	2 ^e ALC

Liste des Membres des Commissions Thématiques (CT)

1. Commission : Agriculture – Elevage - GRN

N°	Nom et Prénoms	Village	Titre
-----------	-----------------------	----------------	--------------

d'ordre			
1	NGARGADJIBE Bosco	Bétarite	Président
2	ADIDJENGAR TANGAR	Békeuni	Rapporteur
3	DJITARA Mathurin	NdileuGouleye	Membre
4	OUDEINGAR MOUNDAROMNGARTE	Manigaga	Membre

2. Commission : Economie – Pistes rurales

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Village	Titre
1	NDOGOBESSENGAR Sylvain	Hideu	Président
2	NDOLENGAR AKIM	Bémian	Rapporteur
3	NDOYO John	Koutoutou	Membre
4	MBAÏNADJINGAR Richard	Béngala	Membre

3. Commission : Education –Santé -Eau

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Village	Titre
1	DINGAMADJI Benjamin	Koutoutou	Président
2	DINGAMGOTO Marcel	Koutoutou	Rapporteur
3	NDIMANDJINAN BOURA	Koutoutou	Membre
4	DORMBAYE Apollinaire	Bétarite	Membre

4. Commission : Affaires sociales/Genre – Culture/Jeunesse et Sport

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Village	Titre
1	BELNAN Ernest	Békeuni	Président
2	YOLENGAR Josué	Bémian	Rapporteur
3	MASRANE DANE-NGAR	Koutoutou	Membre
4	KIMTOLOUM Ferdinand	Koutoutou	Membre

Calendrier de travail des CT

Rapport des travaux des commissions thématiques

Listes des participants aux ateliers cantonaux (hommes/femmes)